

RAPPORT DE GESTION

**Municipalité
de Grandson**

20

Table des matières

5

Conseil communal

9

Elections - votations

12

Municipalité

17

Administration générale et finances

30

Urbanisme et domaines

Affaires sociales, alpages, forêts,

places de jeux et port

38

48

Réseaux et énergie

Bâtiments et gérances

59

69

Ecoles et sécurité

Travaux, culture et tourisme

80

Table des annexes (online)

Annexe 1 - AGGLOY

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c33672d5-a41d-4553-8ba3-2595b39f0e2e>

Annexe 2 - AIERG

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:5cfaf8e4-ec42-43c5-a0bd-9cad795d0e65>

Annexe 3 - ACRG

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c116745b-a5b5-4b8d-9518-d32b65b01d13>

Annexe 4 - CSR - Jura Nord vaudois

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:d21daae0-9164-40df-ae5-e4808c25bcbd>

Annexe 5 - ORPCi

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3a6cb7b3-3dad-4292-9d1f-864680f2af0f>

Annexe 6 - ASPMAD / CMS

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:a95eeda4-c315-44ff-b73b-c48c2c808dc9>

Annexe 7 - SDIS NV

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:1f14f3ef-dd8d-4d00-88d4-7111ee82c690>

Annexe 8 - ADNV

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:62be0d13-9916-424c-9074-1c03e21ccd83>

En raison de la situation sanitaire due au COVID-19, plusieurs entités n'ont pas encore transmis leurs documents au moment de l'édition du présent rapport. Sont concernés :

ACCSPA - ARAS - STRID - ASIGE - CSR BN - Cabane scout et la Fondation grandsonnoise d'équipement pour le football.

Les rapports de gestion des associations intercommunales seront consultables au bureau communal ou directement sur leur site Internet (certains seront publiés dans le courant du mois de juin).



Glossaire 1/2

ACCSPA : Association Intercommunale du Centre de collecte de Sous-Produits Animaux
ACRG : Association des communes de la région de Grandson
ADNV : Association pour le développement du Nord vaudois
AF : Améliorations foncières
AFP : Attestation fédérale de formation professionnelle
AggloY : Agglomération yverdonnoise
AIERG : Association intercommunale pour l'épuration Région Grandson
AIORPC : Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile
ARAS : Association de communes de la Région d'Action Sociale
ARE : Office fédéral du développement territorial
ASIGE : Association scolaire intercommunale de Grandson et environs
ASP : Assistant de sécurité publique
ASPMAD : Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile
AS-SO : Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
AT : Aménagement du territoire
AVCD : Association vaudoise des communes délégatrices
BAMO : Bureau d'aide au maître d'ouvrage
BPA : Bureau de prévention des accidents
CAD : Chauffage à distance
CCSPA : Centre de collecte de sous-produits animaux Yverdon et Région
CDAP : Cour de droit administratif et public
CDD : Contrat à durée déterminée
CGPI : Centre de gestion des programmes d'insertion
CMS : Centre médico-social
COGES : Commission de gestion
COPIL : Comité de pilotage
CSR-BN : Centre Sportif Régional de Borné-Nau
DGE : Direction générale de l'environnement
DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes
DDP : Droits distincts et permanents
DGIP : Direction générale des immeubles et du patrimoine
DGTL : Direction générale du territoire et du logement
DPS : Détachement de premiers secours
EC : Eaux claires
ECA : Etablissement cantonal d'assurances
ECF : Entreprise de correction fluviale
EP : Eclairage public
EPL : Examen préliminaire
ERP : Enterprise resource planning = logiciel pour la planification des ressources
ETP : Equivalent temps plein
EU : Eaux usées
EVE : Espace de vie enfantine
FAdEGE : Fondation d'accueil des enfants de Grandson et environs
FCG : Fondation du Château de Grandson
FCGT : Football Club Grandson-Tuileries
HEIG-VD : Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud
JECOS : Jeunesse et cohésion sociale
JS : Jour de service
LADE : Loi sur l'appui au développement économique
LAT : Loi sur l'aménagement du territoire
LATC : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

Glossaire 2/2

MD : Mobilité douce
OFCOM : Office fédéral de la communication
OFT : Office fédéral des transports
PA : Plan d'affectation
PCi : Protection civile
PDCom : Plan directeur communal
PDCn : Plan directeur cantonal
PDDE : Plan directeur de distribution de l'eau
PDM : Proposition de décision municipale
PDRDE : Plan directeur régional de distribution d'eau
PGA : Plan général d'affectation
PGEEi : Plan général de l'évacuation des eaux usées intercommunal
PPA : Plan partiel d'affectation
PPLS : Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire
PQ : Plan de quartier
RAdEGE : Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs
RIBT : Réseau intercommunal de bureaux techniques
RSNB : Réseau Santé Nord Broye
SAS : Site d'activité stratégique
SAGENORD : Société anonyme de gestion des eaux du Nord vaudois
SCI : Système de contrôle interne
SDA : Surface d'assolement
SDIS : Service de défense incendie et de secours
SERAC : Service des affaires culturelles
SIT : Système d'information du territoire
SKKG : Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (Fondation pour l'art, la culture et l'histoire)
STAP : Station de pompage
SPECO : Service de la promotion économique et du commerce
STEP : Station d'épuration
STRID : Société pour le tri, le recyclage et l'incinération des déchets
UCV : Union des Communes Vaudoises

Conseil communal



Composition du bureau

Au 1er janvier 2020 :

Président	M. Hervé CORNAZ
1ère vice-présidente	Mme Laetitia JACCARD GASPAR
2ème vice-président	M. Olivier REYMOND
Secrétaire	Mme Nathalie CATTIN-RICH
Secrétaire - suppléante	Mme Frédérique GUIDOUX
Scrutateurs	Mme Delani DECOPPET
	M. Jean-Marc HEDIGER
Scrutateurs - suppléants	M. Pavel POSPISIL
	Mme Claire-Lise MARGOT

Au 1er juillet 2020 :

Présidente	Mme Laetitia JACCARD GASPAR
1er vice-président	M. Olivier REYMOND
2ème vice-présidente	Mme Delani DECOPPET
Secrétaire	Mme Nathalie CATTIN-RICH
Secrétaire - suppléante	<i>Poste vacant au 1er juillet</i> <i>Mme Evelyne PERRIN dès le 1er octobre</i>
Scrutateurs	M. Hervé CORNAZ
	Mme Manuela ROTTET
Scrutateurs - suppléants	Mme Melissa MARGOT
	M. Yannick SCHELKER

Séances du Conseil

Activités

Le Conseil communal a siégé cinq fois durant l'année.

Il a nommé les sept membres et cinq suppléants de la commission de gestion 2021 ainsi qu'un suppléant à la commission des finances, deux membres à la commission d'urbanisme et un à celle de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales. Il a désigné un délégué à l'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson (ACRG), un également à l'Association scolaire intercommunale Grandson et environs (ASIGE).

Durant l'année, le Conseil communal a pris acte de cinq démissions. Il a procédé à l'assermentation de huit nouveaux conseillers. Au 31 décembre 2020, l'effectif est de 50 membres.

Décisions

Outre le rapport sur la gestion 2019 le Conseil communal s'est prononcé favorablement sur les préavis municipaux suivants :

N°	Objet	Préavis du	Approbation
623/19	Plan Directeur Régional (PDR)	07.01.2020	12.03.2020
624/19	Mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup	26.11.2019	12.03.2020
629/20	Rapport sur les comptes de l'année 2019	11.05.2020	02.07.2020
628/20	Participation communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries-Brinaz lors de travaux de la DGMR	18.05.2020	02.07.2020
626/20	Elections communales 2021	28.01.2020	02.07.2020
627/20	Actualisation des articles 40 et 42 du règlement du Conseil communal	25.02.2020	02.07.2020
632/20	Rénovation et entretien du bâtiment Jean-Lecomte 5	31.08.2020	01.10.2020
633/20	Création d'un fonds communal pour le développement durable	24.08.2020	01.10.2020
634/20	Arrêté d'imposition pour l'année 2021	17.08.2020	01.10.2020
631/20	Installation d'un système de vidéosurveillance sur la Commune	03.08.2020	12.11.2020
636/20	Traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026	19.10.2020	12.11.2020
637/20	Rapport sur le budget de l'année 2021	09.11.2020	10.12.2020

Le Conseil a accepté la proposition du Bureau sur les indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026.

Il a pris en considération un postulat :

- « Coup de pouce aux hirondelles, martinets et chauves-souris » de M. Ludovic Longchamp et consorts.



Objets en attente

La Municipalité n'a pas encore présenté de préavis sur les objets suivants, bien que les commissions soient nommées :

- 529/12 Demande d'adoption d'un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire
- 594/17 Réfection des balcons des bâtiments de la rue des Colombaires 3, 21 et 23
- 630/20 Transformation et mise en conformité du sous-sol de l'Hôtel de Ville
- 635/20 ZUP Borné-Nau aménagement d'une butte paysagère
- 638/20 Participation aux travaux d'adaptation du réseau d'eau potable suite au chantier de l'ECF La Brinaz
- 639/20 Crédit complémentaire pour les travaux de sécurisation et de renaturation du cours de La Brinaz – préavis initial 606/18

La Commission consultative de sécurité doit encore traiter le point suivant, conformément à la décision prise par le Conseil communal le 15 décembre 2016 :

- Postulat de François Veuve et consorts demandant un plan de mobilité piétonne.



Elections - votations



9 février 2020

Votation fédérale

1. Initiative populaire du 18 octobre 2016 «Davantage de logements abordables»
2. Modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)

	Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'159	Objet 1 : 411	476	part. 41.96 %
	Objet 2 : 693	189	part. 42.01 %

Election complémentaire au Conseil d'Etat

Le détail des suffrages grandsonnois obtenus par les candidats est consultable sur le site www.vd.ch.

Electeurs inscrits : 2'159 part. 30.38 %

21 juin 2020

Votation communale

«Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 10 octobre 2019 acceptant l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 ? (ou le préavis municipal No 621/19 relatif au taux d'imposition pour l'année 2020)»

	Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'518	Objet 1 : 310	531	part. 33.60 %

27 septembre 2020

Votation fédérale

1. Initiative populaire du 31 août 2018 «Pour une immigration modérée (initiative de limitation)»
2. Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)
3. Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers)
4. Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)
5. Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat

	Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'181	Objet 1 : 324	926	part. 58.37 %
	Objet 2 : 473	774	part. 58.41 %
	Objet 3 : 607	627	part. 58.41 %
	Objet 4 : 1035	228	part. 58.32 %
	Objet 5 : 553	690	part. 58.37 %

29 novembre 2020

Votation fédérale

1. Initiative populaire du 10 octobre 2016 «Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement»

2. Initiative populaire du 21 juin 2018 «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre»

	Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'185	Objet 1 : 573	395	part. 44.71 %
	Objet 2 : 466	503	part. 44.76 %



Municipalité



Composition et répartition des dicastères au 31 décembre 2020

Syndic : M. François PAYOT

Vice-syndic : M. Antonio VIALATTE

	TITULAIRES	REPLAÇANTS
Administration générale et finances	M. François PAYOT	M. Antonio VIALATTE
Urbanisme et domaines	M. Antonio VIALATTE	M. François PAYOT
Affaires sociales, alpages et forêts, places de jeux, port	Mme Nathalie GIGANDET	M. Francesco DI FRANCO
Ecoles et sécurité	M. Francesco DI FRANCO	Mme Nathalie GIGANDET
Bâtiments et gérances	Mme Evelyne PERRINJAQUET	M. Dominique WILLER
Réseaux et énergies	Mme Christine LEU METILLE	Mme Evelyne PERRINJAQUET
Travaux, culture et tourisme	M. Dominique WILLER	Mme Christine LEU METILLE

En séance du 21 décembre 2020, suite au décès de M. Dominique WILLER, ses secteurs d'activité ont été transférés à :

- Culture et tourisme : M. François PAYOT
- Travaux et environnement : Mme Christine LEU METILLE

M. Francesco DI FRANCO devient le suppléant de Mme Evelyne PERRINJAQUET pour le dicastère Bâtiments et gérances.



Actes signés par la Municipalité

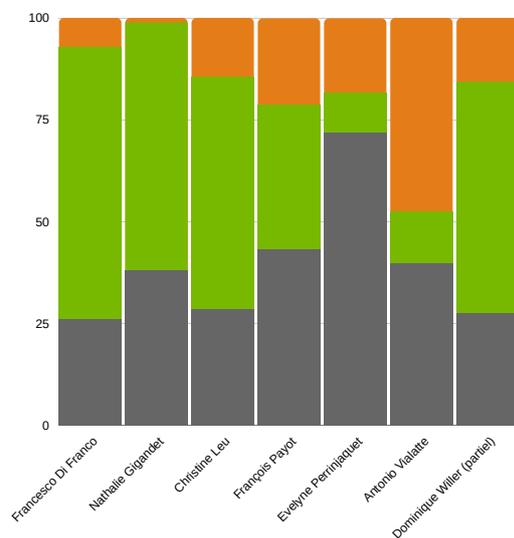
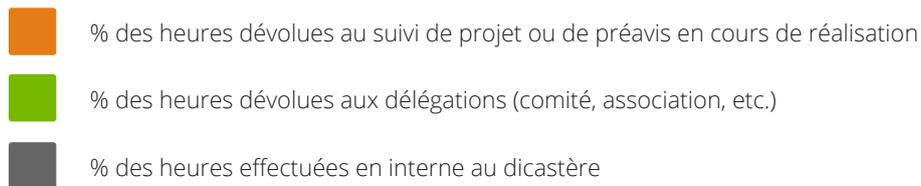
Objet	Signé le
Conventions entre la Commune de Grandson et la société Romande Energie Service SA, constitution de servitudes pour le passage des conduites du CAD sur les parcelles 265, 266, 793, 804, 805, 1387, 1727, 2052 et 1054	28.04.2020
Contrat entre la Commune de Grandson et la société Swisscom (Suisse) SA concernant la cession de l'usage d'une surface aux fins de construction et d'exploitation d'une installation de communication mobile (parcelle 793)	12.05.2020
Contrat entre la Commune de Grandson et la Direction générale de la mobilité et des routes, mandat de prestation d'étude de projet et de suivi de la réalisation pour les aménagements de mobilité douce le long du canal de la Brinaz	04.06.2020
Convention entre la Commune de Grandson et la société Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA « CSR-BN SA », collaboration comptabilité	15.06.2020
Convention entre la Commune de Grandson et la société Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA « CSR-BN SA », collaboration conciergerie	15.06.2020
Convention entre la Commune de Grandson et la société Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA « CSR-BN SA », collaboration gestion administrative et informatique	15.06.2020
Pré-convention préalable au sujet des aménagements de mobilité douce le long du canal de la Brinaz et de la RC 269, aux abords du passage à niveau avec la ligne Travys Yverdon-Sainte-Croix (3 communes signataires, ECF Brinaz, Travys, Canton de Vaud)	23.06.2020
Convention entre la Commune de Grandson et le Département des infrastructures et des ressources humaines pour octroi de la subvention relative aux travaux communaux sur route cantonale en traversée de localité (aménagement de La Brinaz)	23.06.2020
Convention entre la Commune de Grandson et le Département des infrastructures et des ressources humaines pour octroi de la subvention relative aux travaux communaux sur route cantonale en traversée de localité (pont sur La Brinaz)	23.06.2020
Convention entre la Commune de Grandson et la Direction générale de l'environnement, programme dans le domaine des forêts	25.06.2020
Acte notarié entre la Commune de Grandson et la Fondation de prévoyance Romande Energie, constitution de droit de superficie distinct et permanent, constitution d'usufruit et de servitudes foncières, parcelles 1387 et 1727	21.08.2020
Convention entre la Commune de Grandson et la Commune de Concise pour les prestations du personnel ayant la fonction d'assistant de sécurité publique (ASP)	01.09.2020
Contrat de fourniture de chaleur entre la Commune de Grandson et la société Romande Energie Services SA pour le bâtiment multi-usages	09.09.2020

Activités de la Municipalité

En 2020, la Municipalité s'est réunie à 42 reprises et la durée moyenne des séances de Municipalité était de 3h00. Le taux annuel de participation est d'environ 96% en faisant abstraction des absences de M. Dominique Willer pour raison de maladie.

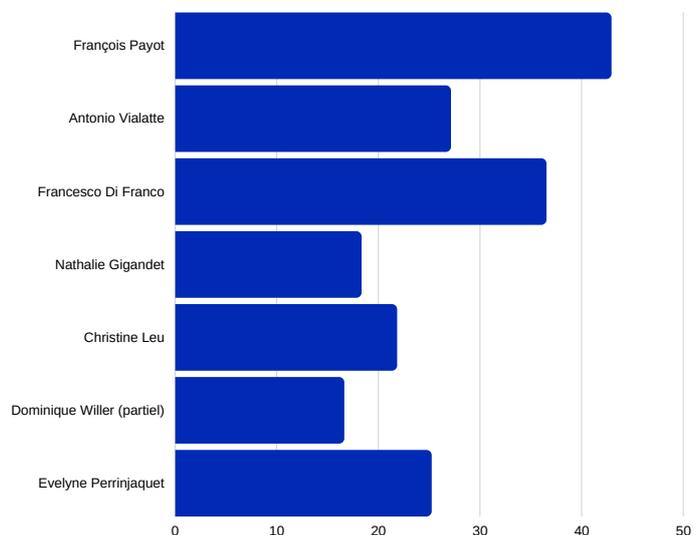
Vacations

Le graphique suivant illustre la ventilation des heures effectuées par chaque membre de la Municipalité.



Toutes activités confondues, le taux de chaque municipal peut être illustré de la manière suivante pour les heures passées en séance de Municipalité ainsi qu'en vacances. Ce décompte ne prend pas en considération les activités comprises dans le défraiement annuel forfaitaire (rapport de gestion, comptes, prise de connaissance du courrier et des documentations, etc.).

■ Taux d'activité



Administration générale et finances



Préambule municipal

L'année 2020 a été pour tous une année lourde en événements exceptionnels. Ceux-ci n'ont pas manqué d'avoir des conséquences fortes sur la marche du Dicastère et de ses services tout au long de l'année.

Notre dicastère a été particulièrement confronté dans ses activités par les mesures COVID 19 introduites dès mars. Très rapidement nous avons pu faire face aux exigences fédérales et cantonales. Une forte proportion de travail a heureusement pu être conduite en télétravail, mais le service à notre population a nécessité des adaptations ponctuelles nombreuses (fermeture puis réduction des heures d'ouvertures, prises de rendez-vous, adaptation des locaux...). Les impacts individuels sur nos collaborateurs et collaboratrices ont été variables. Des mesures de confinement ou de réduction des risques de santé ont empêché quelques personnes à assurer pleinement leurs fonctions.

Il faut remarquer que pour les cadres en général une surcharge de travail en a résulté. Pour faire face, la rapidité des mises en place de mesures spéciales induites (techniques, informatiques, locaux, horaires, communication...) est à souligner. La Municipalité tient à faire remarquer combien leur disponibilité et engagement dans la durée est à saluer.

La Municipalité a siégé en vidéo conférence plusieurs semaines de suite, puis grâce à l'allègement des mesures, mais dans le respect des normes imposées, un aménagement de la salle du Conseil a permis de reprendre en présentiel. Il faut admettre que cette forme de travail pour un exécutif est largement plus productive.

Le deuxième événement de l'année 2020 qui a de façon générale perturbé notre fonctionnement municipal et administratif, a été le congé maladie dès août de notre collègue M. Dominique Willer. Une redistribution de ses mandats a été opérée par la Municipalité. Il en a résulté que la déléguée à la culture et au tourisme, mais également les mandats touristes ont été repris par le dicastère. En automne, M. Willer a pu temporairement reprendre régulièrement des contacts avec les personnes dont il avait la charge ordinairement. Ceci avait donné quelques espoirs de retour à la normale.

Le décès de notre collègue en décembre a fortement marqué notre collège municipal, les services ainsi que l'administration. Nous tenons ici au nom de tous à évoquer le souvenir de celui qui s'est engagé très fortement pour le bien de notre collectivité et pendant des années nous a accompagnés, soutenus et conseillés. De nombreux projets initiés par lui ont été réalisés et menés à bien.

Hors cela, les deux services du dicastère ont conduit le démarrage de la mise en place des nouveaux logiciels administratifs et financiers autorisés par le préavis adopté par le Conseil communal. Une fois cette mise en place terminée, qui doit encore se prolonger sur les années prochaines, nous pourrons disposer de moyens plus performants. Nous aurons ainsi les outils pour répondre à toutes les exigences administratives modernes. A l'heure où le télétravail, la e-administration et les exigences qualitatives et quantitatives de nos prestations sont en fortes évolutions (la crise COVID nous y précipite), nous devons saluer que la commune de Grandson sera dotée de capacités et compétences de haut niveau en la matière.

La coordination entre dicastères est toujours plus nécessaire et les réunions régulières des chefs de services et du Syndic permettent de mieux assurer celle-ci. Face aux nombreux projets en cours d'exécution sur toute la commune, une vision large est indispensable pour les services centraux que sont l'administration et les finances. Nous devons très régulièrement lutter contre trop de cloisonnement ou « oublis » d'informations, mais les processus de travail s'améliorent régulièrement.

En fin d'année, le dicastère a pu conduire les entretiens de collaboration. Les résultats sont toujours très positifs et les besoins du service et du personnel bien pris en considération. Les besoins en formation du personnel sont identifiés et planifiés.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2020, le personnel du dicastère Administration générale et finances est composé de 8 personnes (7.6 ETP) :

Administration générale

- Un secrétaire municipal à 100%
- Une secrétaire municipale adjointe à 80%
- Une préposée au Contrôle des habitants à 80%
- Une secrétaire administrative à 100% (dont 50% attribués au soutien administratif du service des Bâtiments et gérances et 5% à la gestion du port)
- Un apprenti de commerce à 100% (2 jours de cours / semaine)

Service des finances

- Une boursière communale à 100%
- Une adjointe à la bourse à 100%
- Une collaboratrice à 100%

Délégations et représentations municipales

COPIL AggloY - membre du Comité

Le COPIL et la COMIN (uniquement les communes) ont tenu régulièrement leurs séances. En 2020 le Canton a pris acte et accepté notre programme de priorisation d'AggloY. Notre nouveau responsable du bureau fait régulièrement le tour des communes pour coordonner l'avancement des projets. Depuis l'automne, l'adjointe urbaniste du responsable est en congé maladie, ce qui diminue la capacité de travail du staff.

Le COPIL a soutenu la mise en place d'un PA 4 en urgence pour l'été 2021. Il doit permettre une adaptation du projet concernant la réalisation du barreau ouest de la route de contournement. En effet le canton a refusé de soutenir financièrement la partie déjà réalisée par le fait qu'elle n'est pas soutenue par l'ARE. Ce sujet est en cours de discussion avec les services cantonaux. Par contre, la mise en place d'un PDCOM intercommunal d'agglomération doit être réalisée. Celui-ci permettra conjointement de rédiger un PA 5 pour 2027 normalement.

Fondation du Château - membre du Conseil

Cette dernière a complètement révisé ses statuts en 2020. Ils sont en cours de procédure d'adoption par l'AS SO (contrôle de fondations de Suisse occidentale).

Une révision totale des relations avec la Fondation propriétaire a été conduite. Une planification des travaux à réaliser, tant sur le bâtiment que pour les musées, est planifiée jusqu'en 2025.

La commune de Grandson a un siège de droit au comité occupé par le syndic actuellement. La FCG vise une fréquentation de plus de 60'000 visiteurs dès 2025. Une directrice vient d'être nommée en remplacement de Mme Gellein. La SKKG (Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte) propose actuellement la majorité des sièges au sein de la FCG, ceci lui permettant de soutenir celle-ci par un financement de son activité en couverture de déficit budgétisé.

Un nouveau président a été nommé en remplacement de M. Gratier qui pendant 5 ans a tenu ce poste. Ce massif soutien tant en investissement qu'en fonctionnement est une chance pour l'avenir du musée, des activités et de notre commune.

Centre sportif régional de Borné Nau – président du conseil d'administration

Fin des réalisations et mise à disposition des installations, suivi d'une inauguration réussie malgré une ambiance plus COVID que festive, ont été les points culminants de l'année. Le Conseil d'administration s'est fréquemment réuni pour élaborer les diverses conventions avec l'ASIGE, la FAdEGE, ainsi qu'avec la commune de Grandson concernant la conciergerie, la bourse et l'administration.

Un budget a également été élaboré et les tarifs de locations arrêtés. Le taux d'utilisation est déjà de plus de 60% des plages associatives. Le réfectoire a rapidement été totalement utilisé et des équipements complémentaires acquis pour répondre aux besoins des repas scolaires.

Nous avons par contre eu peu de réservations, conséquence des mesures COVID.

En coordination avec la réalisation du bâtiment multi-usages, la fin des aménagements extérieurs sera réalisée au printemps 2021. Le budget de construction est actuellement tenu. La première AG se tiendra en 2021 selon les statuts.

Syndicat AF de la Poissine - président du Comité de direction

Le projet est en voie de finalisation pour sa mise à l'enquête en février 2021. Les propriétaires ont été sollicités pour une contribution complémentaire devant permettre le financement de la fin des procédures. Des discussions sont en cours avec les communes de Bonvillars et Onnens concernant la mise en place d'une gestion commune du secteur industriel Arnon/Poissine considéré comme SAS (secteur d'activité) par la planification cantonale.

Une étude est également en cours pour réaliser une piste cyclable, hors périmètre industriel, en bordure Est des voies CFF sur les trois communes. La difficulté est la confrontation de cette réalisation aux secteurs protégés des rives et forêts riveraines, mais cela permettra de répondre aux oppositions et menaces d'oppositions de Provélo sur la mise à l'enquête des projets communaux.

Autres participations

Tout au long de l'année, forte implication dans les projets en cours de construction.

Interventions sur les multiples aspects de suivi de chantier, d'élaboration de conventions, d'établissement de règlements, d'actes notariés et de suivi financier.

Comité des Syndics du Jura-Nord vaudois, Délégué à l'AG de l'UCV, Conseils intercommunaux, assemblée générale, comme membre : AIERG – ACRG - ASIGE - ARAS - SDIS – STRID - RADEGE – RSNB.

Caisse Intercommunale de Pension (CIP), délégué de l'employeur.



Réponses aux vœux, remarques et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2019

Voeux

Voeu 2.1 : La COGES encourage la Municipalité à effectuer tous les ans les entretiens officiels avec ses collaborateurs, malgré les charges de travail importantes.

La Municipalité prend acte de ce vœu. Comme dit en séance, le statut du personnel communal permet de le faire toutes les 2 années mais dans la réalité la plupart des collaborateurs sont entendus chaque année.

Voeu 2.2 : La COGES encourage le Municipal délégué à proposer davantage de formations pour tous ses collaborateurs/trices à tous les niveaux.

La formation continue des collaborateurs a toujours été une priorité pour la Municipalité. Les entretiens de collaboration permettent de définir les besoins individuels et d'y répondre au moyen du budget de formation dédié à chaque service.

Voeu 2.3 : La COGES demande à ce que le CSR SA se gère de manière indépendante progressivement, sans devoir compter essentiellement sur les compétences et l'emploi du temps des employés communaux.

Comme mentionné dans le rapport ainsi qu'en audition, ces services sont rémunérés et lors de la mise en place il incombait à notre commune de s'en assurer pour que nous puissions transmettre le projet en toute sécurité. Des conventions sont établies pour établir les conditions de la délégation de tâches à nos services. (idem pour Fadege, Asige, etc...)

Voeu 2.4 : La COGES encourage la Municipalité à développer et à proposer davantage de supports ou d'outils de communication dynamiques (sur web) décrivant des actions ou mesures concrètes pour inciter les organisateurs à préparer des manifestations durables.

Un guide des manifestations durables ayant été réalisé, publié sur Internet puis envoyé aux sociétés locales, la Municipalité ne souhaite pas se substituer davantage aux organisateurs privés. Les sociétés locales ont également été encouragées à utiliser l'eco-vaisselle mise à disposition par la Commune.

Voeu 2.5 : La COGES encourage la Municipalité à rencontrer plus régulièrement la jeune génération afin de les intéresser à la vie locale.

La Municipalité prend acte de cette demande. Une réflexion sera menée dans ce sens en interne.

Voeu 2.6 : La COGES entend que les communes voisines rechignent à financer l'Association des Terroirs de la Région de Grandson. Dans ce cadre, la COGES propose que le gérant de la Maison des Terroirs établisse une liste de produits pour chaque commune, et la transmette à celles-ci dans le but de leur montrer qu'il s'agit aussi d'une vitrine pour leur localité.

La Gazette mise en place vise en particulier à cet usage.

Observations

Observation 3.1 : La COGES constate que la politique d'utilisation du papier et autres économies de ressources reste passive. La COGES demande à la Municipalité de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

La Commune est proactive en la matière et intègre cet axe de réflexion dans son fonctionnement quotidien. L'ensemble des documents papiers entrants et sortants est d'ores et déjà dématérialisé. La mise en place des e-factures est prévue en parallèle du renouvellement de l'ERP et de la GED. Par ailleurs, depuis plusieurs années, d'autres mesures telles que le remplacement des néons par de l'éclairage LED ou le remplacement du distributeur d'eau par un point d'eau ont été réalisées. D'autre part, la Municipalité a également mis des vélos électriques à disposition de ses collaborateurs pour effectuer les déplacements internes à la commune.

Observation 3.2 : La COGES constate que les prêts accordés aux associations s'attribuent dans un certain flou. Elle souhaite que la Municipalité établisse des règles claires pour l'attribution de prêts aux associations locales.

Il n'y a aucun flou et c'est en toute transparence que ces prêts sont octroyés après préavis du Conseil communal qui en a ainsi parfaitement connaissance.

Observation 3.3 : Au vu des inconnues liées au contexte du PDCn en matière d'aménagement du territoire ou liées à d'éventuels risques financiers, techniques ou procéduraux sur les projets, la COGES invite la Municipalité à présenter des dossiers consolidés, à identifier et à anticiper les risques de chaque projet d'envergure et à les communiquer devant les instances décisionnelles compétentes, en amont des validations. Cela permettrait d'anticiper les risques, réduisant également les dépenses financières et les nombreuses adaptations des dossiers (stationnement au Chemin du Lac, route d'accès à la déchèterie, Coteau derrière les Remparts, etc.).

Il est rappelé à la COGES que les projets évoqués ci-dessus n'ont pu aller de l'avant qu'avec l'accord du Conseil, ce qui lui a permis d'approfondir les projets. Les phases des travaux évoquées ne peuvent effectivement être conduites qu'après obtention des crédits d'étude conduisant aux mises à l'enquête, puis de réalisation. Lorsque cela s'avérait possible, la Municipalité s'est toujours efforcée d'intégrer en amont les parties prenantes, soit par le biais de rencontres bilatérales, soit par l'organisation de séance d'information publique.

Remarques

Remarque 1.1 : La COGES salue le travail effectué concernant la mutation du nouveau site internet ainsi que le travail de qualité de la Responsable des Finances de la commune.

Remarque 1.2 : La COGES salue l'initiative de l'Administration de proposer à tou-te-s ses collaborateurs/trices des séances d'informations concernant la Caisse de pension.

Remarque 1.3 : La COGES constate que la grande majorité de ses Chefs de Service sont des hommes et rend attentive la Municipalité à la question de la parité.

Remarque 1.4 : La COGES constate que les pré-requis demandés en termes de gestion du personnel pour l'engagement d'un-e Chef-fe de service n'ont pas toujours été suffisantes. Elle remercie la Municipalité d'avoir engagé un Responsable RH pour veiller à ce que la personne engagée corresponde aux compétences-métiers recherchées dans l'annonce.

Administration générale

Missions et prestations

Missions :

- Accompagner administrativement la Municipalité dans le mandat qui lui a été confié par la population
- Valoriser l'action de la Municipalité et des services communaux
- Garantir l'archivage et la conservation du patrimoine papier et historique
- Assurer la réception centrale de l'administration communale
- Garantir les prestations du Contrôle des habitants
- Initier et coordonner le développement des infrastructures informatiques
- Structurer et organiser les actions de communication internes et externes
- Gérer les ressources humaines

Prestations :

- Organiser et planifier les séances de Municipalité
- Retranscrire les décisions de la Municipalité dans les procès-verbaux et en garantir le suivi
- Préparer les préavis municipaux et le suivi de l'application des décisions du Conseil communal
- Organiser les manifestations protocolaires
- Apporter un appui administratif aux services communaux
- Traiter les demandes de naturalisation
- Traiter les arrivées, les déménagements au sein de la commune et les départs des habitants de nationalité suisse et étrangère
- Organiser les votations et les élections jusqu'à la veille de l'échéance électorale
- Gérer les locations des salles communales
- Apporter un support administratif et informatique au Conseil d'administration du Centre Sportif Régional de Borné-Nau (mandat externe)
- Gestion informatique de la FAdEGE
- Organiser les cérémonies d'accueil des nouveaux habitants et nouveaux citoyens

Points marquants en 2020

- Référendum communal sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2020
- Adjudication du mandat de renouvellement de l'ERP communal
- Déploiement du logiciel eSeances
- Gestion de la crise sanitaire COVID-19
- Engagement du nouveau chef de service « Bâtiments et gérances »

Synthèse des activités

Référendum communal sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2020

Dans sa séance du 16 décembre 2019, la Municipalité prenait formellement acte de la demande de référendum communal portant sur la question suivante : « Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 10 octobre 2019 acceptant l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 ? (ou le préavis municipal No 621/19 relatif au taux d'imposition pour l'année 2020) ».

Le délai pour le dépôt des listes était fixé au mardi 21 janvier 2020 et le nombre de signatures requises était de 376, soit le 15% des 2'505 électeurs grandsonnois en matière communale. Le lundi 20 janvier 2020, les listes ont été déposées au greffe municipal par le Comité référendaire, portant 574 signatures valables. Le référendum a donc été soumis au vote du peuple le 17 mai 2020, avec pour résultat 531 voix contre la décision du Conseil communal et 310 voix pour.

Adjudication du mandat de renouvellement de l'ERP communal

En 2019, le comité de pilotage a mené à bien la procédure d'appel d'offres en vue du renouvellement de l'ERP communal. En 2020, la Municipalité a suivi les recommandations du groupe de travail et a attribué le mandat à la société Prime Technologies. La préparation des serveurs a été faite dans le courant de l'été et en fin d'année. Le contrôle des habitants puis le service des finances ont été les premiers à débiter le travail de reprise des données puis de paramétrage des nouveaux outils. La totalité des modules devrait être fonctionnelle en fin d'année 2021, ceci malgré la charge de travail supplémentaire occasionnée auprès des services concernés. A ce jour, la société mandatée donne entière satisfaction dans son travail de déploiement, d'accompagnement et de formation.

Déploiement du logiciel eSeances

Le paramétrage puis le déploiement du nouveau logiciel de gestion et de suivi des séances de Municipalité se sont déroulés sur le 1er trimestre 2020. Après une phase test, la Municipalité a été formée à l'utilisation de ce nouvel outil qui se veut convivial et intuitif. Une prise en main rapide a permis de remplacer le logiciel XpertMeeting par eSeances dès le 30 mars 2020. Cet outil collaboratif en constante évolution a fait l'unanimité des différents utilisateurs.

Gestion de la crise sanitaire COVID-19

La crise sanitaire liée au COVID-19 a engendré quelques investissements non prévus ainsi qu'une charge de travail supplémentaire considérable. Le secrétaire municipal et les services ont dû conduire différentes actions pour répondre aux attentes de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique), de la préfecture et de l'EMCC (Etat-major cantonal de conduite), ceci afin de garantir une coordination de l'échelon communal. Les tâches principales ont été les suivantes :

Mise en place d'un PCA communal - maintien des prestations prioritaires

L'établissement d'un plan de continuité d'activité s'est avéré nécessaire afin de pouvoir garantir le maintien des prestations prioritaires en cas d'absence des collaborateurs. Un accord de principe réciproque a été conclu avec la commune d'Yvonand pour assurer la continuité des prestations du service des Travaux.

Organisation interne et protection des personnes vulnérables

Mise en place de mesures internes visant à protéger les collaborateurs les plus vulnérables :
Aménagement des horaires et des lieux de travail
Arrêt de travail pour les personnes les plus vulnérables
Achat de masques, de lotion hydroalcoolique et de plexiglas pour la réception
Organisation de tournus de permanence au greffe municipal
Réorganisation des salles de conférence

Organisation logistique et technique

Afin de limiter au maximum le travail en présentiel, le secrétaire municipal, appuyé par l'Office informatique de la ville d'Yverdon-les-Bains a dû acquérir des licences VPN supplémentaires pour permettre à tout en chacun de poursuivre son activité depuis son domicile. Une licence du logiciel « Go to meeting » a également été acquise afin que la Municipalité puisse continuer à se réunir virtuellement pour prendre des décisions. Il convient de relever que les investissements informatiques réalisés par la commune depuis plusieurs années se sont avérés déterminants pour traverser cette crise. En effet, les prérequis nécessaires étaient déjà en place pour le passage au télétravail.

Communication de crise et soutien à la population

Durant la première vague, la commune a joué un rôle prépondérant dans la communication et le soutien apporté à la population. Le site internet communal a relayé quotidiennement les mesures prises par la Confédération et le Canton. Il s'est également fait le relais d'une initiative privée visant à mettre en relation les personnes dans le besoin et les bénévoles. Par l'intermédiaire d'un courrier personnel, la Commune a également proposé son aide à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans.

Soutiens à l'économie locale

La Municipalité a décidé de constituer un fonds COVID-19 de CHF 230'000.- afin de pouvoir apporter un soutien financier à l'économie locale. Les mesures suivantes ont été mise en place sur 2020 :

- Exemption de la taxe d'utilisation du domaine public et agrandissement provisoire de la surface pour les établissements au bénéfice d'une terrasse
- Gratuité des émoluments de surveillance LADB (patentes)
- Abandon partiel de loyer
- Bons distribués au personnel communal à faire valoir dans les établissements grandsonnois
- Soutien financier extraordinaire attribué à des associations ou clubs grandsonnois

Engagement du nouveau chef de service « Bâtiments et gérances »

Après avoir passé 5 ans à la tête du service "Bâtiments et gérances", le titulaire en place a émis le souhait de réorienter sa carrière vers une activité davantage liée aux aspects opérationnels du métier.

Dans sa séance du 2 mars 2020, la Municipalité a pris la décision de se faire accompagner par le Cabinet Philippe Doudin SA, spécialiste en recrutement et une commission d'évaluation à trois membres, composée de Mme Evelynne Perrinjaquet, M. François Payot et M. Eric Beauverd a été nommée. Cette dernière a notamment été chargée de définir le nouveau descriptif de fonction et de suivre le processus de recrutement jusqu'à son terme.

Le processus de recrutement s'est déroulé en plusieurs phases et un total de 76 dossiers, dont 5 candidatures féminines ont été pris en considération. Au final, 5 candidatures masculines ont été retenues, la seule candidate ayant décidé de retirer son dossier en cours de processus.

M. Stéphane Silvani a formellement été engagé en qualité de chef du service Bâtiments et gérances depuis le 1er août 2020.

Mise à jour du système informatique SKldata

Le système informatique fourni par la société SKldata gère les accès au parking Jean-Lecomte. Depuis sa création, aucune opération de maintenance n'a été faite sur cette installation localisée dans un local technique non chauffé du parking. L'établissement d'une nouvelle carte d'accès ou toute autre modification d'une carte existante nécessitait le déplacement physique d'un collaborateur du greffe.

Le serveur en place ayant commencé à montrer des signes de faiblesse, son remplacement et sa mise à jour ont été réalisés en étroite collaboration avec notre prestataire informatique. Afin de pouvoir répondre d'une manière plus efficace aux demandes des utilisateurs, une connexion VPN a été mise en place pour permettre une prise en main à distance de l'installation et ainsi pouvoir paramétrer les cartes d'accès directement depuis l'administration communale. Cet investissement offre d'ores et déjà la possibilité de pouvoir gérer à distance différents sites, ceci en prévision d'un éventuel parking souterrain à la place du château.

Relation avec le Bureau du Conseil communal

Durant toute l'année, le greffe municipal a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du Conseil communal et son secrétariat, notamment sur la révision partielle d'un certain nombre d'articles du règlement du Conseil, sur l'affichage des documents au pilier public, sur les procédures administratives ainsi que sur la mise en place d'une boîte de vote sécurisée au collège des Tuileries.

Concept de défibrillation - AED

Courant 2020, le SDIS Nord vaudois a validé la mise en place d'un concept de défibrillation précoce à l'extérieur des casernes de ses 4 sites DPS, soit Yverdon-les-Bains, Grandson, Yvonand et Concise. A cet effet, une analyse de marché détaillée a été réalisée auprès des principaux fournisseurs afin d'évaluer le meilleur ratio qualité/prix en lien avec les besoins exprimés.

Au final, l'offre de la société CardioRea a été retenue pour l'acquisition d'un défibrillateur de type Zoll AED 3 et d'un boîtier-support mural de type AIVIA 200.

Pour la commune de Grandson, les avantages suivants sont mis en évidence :

- Unité du type de matériel présent sur le territoire communal (SDIS + Commune)
- Matériel adapté à des enfants ainsi qu'à des adultes
- Autant les membres du SDIS que le personnel communal seront formés à l'utilisation des défibrillateurs
- Meilleure couverture géographique de la commune, donc meilleur temps d'intervention (1 appareil sur le site de Borné-Nau et 1 appareil à l'Hôtel de Ville)
- Participation au concept "First responder" et enregistrement de l'appareil
- Possibilité de bénéficier d'un tarif préférentiel

Le défibrillateur a été installé dans le couloir de l'Hôtel de Ville, il est à disposition de la collectivité 24/24 et 7/7. Les formations prévues en fin d'année ont dû être repoussées en raison de la situation sanitaire.



Communication

Dans la continuité de la stratégie de communication initiée en 2019, la déléguée aux affaires culturelles s'est chargée, sous la supervision du secrétaire municipal, de la coordination et de la rédaction des journaux officiels parus en juin et en décembre, ainsi que des newsletters électroniques envoyées en mars et en août.

Elle a également collaboré avec l'administration générale et le service des Travaux et environnement pour d'autres actions de communication (inauguration du Centre sportif de Borné-Nau, fermeture des rues Haute et Basse et informations relatives aux plantes envahissantes).

Service des finances

Missions et prestations

Missions :

- Elaboration et suivi du budget
- Tenue de la comptabilité générale
- Facturation des prestations et des taxes communales
- Gestion des débiteurs
- Gestion des salaires et établissement des décomptes
- Gestion des créanciers et fournisseurs
- Gestion des abonnements d'eau
- Etablissement des comptes communaux
- Gestion de la trésorerie et des emprunts
- Comptabilité des investissements et suivi des préavis

Prestations :

- Coordonner l'élaboration des projets de budget en collaboration avec les services
- Facturation des différentes taxes communales (déchets, eau, épuration, taxes de séjour, etc.)
- Contrôle et suivi de la comptabilité communale
- Suivi des impôts communaux
- Suivi des débiteurs, des rappels, des recours et du contentieux
- Suivi des loyers des bâtiments communaux, établissement des décomptes de chauffage
- Assurer une trésorerie suffisante par le biais du suivi des liquidités et la gestion des emprunts
- Elaboration des préavis financiers et des parties financières des propositions municipales et également celles des préavis générant une dépense
- Conseiller les services en matière de comptabilité et de finances
- Elaboration de plans financiers et d'investissements nécessaires à la gestion de la commune
- Tenue de comptabilités intercommunales

Points marquants en 2020

- Contrôle TVA volontaire
- Plan des investissements
- Nouveau mandat de comptabilité du Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA
- Mise en route du renouvellement de l'ERP communal
- Recrutement et engagement d'un nouveau collaborateur
- Résiliation mandat FAdEGE-RADEGE



Synthèse des activités

Contrôle TVA volontaire

Comme nous l'avions expliqué dans la brochure des comptes 2019, nous avons souhaité que l'AFC (administration fédérale des contributions) vérifie nos procédures et méthodes de travail, suite à la reprise de la bourse communale à fin 2015 et à une importante réorganisation du service.

Ce contrôle TVA volontaire, concernant les années 2015 à 2018, a eu lieu du 9 au 12 décembre 2019 et du 3 au 6 février 2020.

De nouvelles procédures ont été mises en place à l'issue de ce contrôle et à l'heure actuelle, notre comptabilité est conforme aux normes TVA.

Plan des investissements

Suite au travail entrepris en 2019, des séances ont été planifiées sur 2020 afin d'analyser et d'affiner le plan des investissements et de se préparer au mieux pour la prochaine législature.

Un travail conséquent a été réalisé par le dicastère des énergies afin de recenser les différentes données relatives à la mise en œuvre du PDDE (Plan directeur de distribution d'eau) et mettre à jour les montants des futurs projets.

Malheureusement, la situation 2020 liée à la pandémie ne nous a pas permis de finaliser correctement le plan des investissements comme souhaité.

Nouveau mandat de comptabilité du CSR

Le mandat de comptabilité du Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA nous a été confié et par conséquent nous avons paramétré la comptabilité (création d'un plan comptable, choix du logiciel comptable en ligne Bexio, formation sur ce nouveau logiciel). Nous effectuons la comptabilité générale et celle des créanciers et transmettons régulièrement des états financiers au conseil d'administration pour suivi et analyse.

Mise en route du renouvellement de l'ERP communal

Le Service des finances a commencé dès la fin du mois de juillet le travail de reprise des données pour la comptabilité, soit les soldes des comptes de bilan et des comptes d'exploitation. Pour les salaires, la saisie manuelle de toutes les données relatives aux collaborateurs a dû être effectuée et des tests de calcul ont été réalisés durant les mois d'octobre et novembre afin de contrôler les déductions et cotisations. Au niveau des créanciers, nous avons également choisi de ne pas reprendre les données existantes et de saisir manuellement toutes les adresses des fournisseurs lors de l'introduction des premières factures.

Le paramétrage des nouveaux outils a également été effectué, notamment pour les modules salaires, facturation, débiteurs et comptabilité générale afin que nous puissions débiter avec le nouvel ERP au 1er janvier 2021.

Recrutement et engagement d'un nouveau collaborateur

Mme Virginie Chardon qui avait été engagée en mars 2018, a souhaité relever un nouveau défi professionnel et nous a fait part de sa démission pour la fin de l'année 2020. Dès lors, nous avons démarré au début octobre, avec le responsable RH, un processus de recrutement afin de trouver un(e) remplaçant(e). Le profil a sensiblement été revu et il a également été décidé de réduire le pourcentage du temps de travail en relation avec la future résiliation du mandat FAdEGE-RAAdEGE. Nous avons reçu une centaine de dossiers, dont une dizaine correspondait aux critères recherchés. Trois dossiers sont sortis du lot et des entretiens ont eu lieu en novembre. Aux termes de ces rencontres, un candidat s'est particulièrement démarqué, qui correspondait pleinement au profil recherché, et disponible dans le délai souhaité soit au 1er janvier 2021. M. Priyanthan Belk Mila a donc été engagé à la fin du mois de novembre, pour une entrée en service au 1er janvier 2021.

Résiliation mandat FAdEGE

En août 2020, la directrice de la Fondation nous a fait part de son souhait de résilier le mandat de comptabilité qui nous lie, afin de pouvoir engager un(e) comptable dans le courant de l'année 2021, ce changement était initialement prévu en été 2021.

Le départ de notre collaboratrice en charge de ce mandat nous a décidé à y mettre un terme plus tôt car nous ne souhaitons pas engager une nouvelle personne, devoir la former et voir ce mandat nous être retiré quelques mois après. Cette résiliation s'est donc faite d'un commun accord et la boursière a participé aux entretiens de recrutement de la future comptable de la Fondation.

Le mandat a donc été résilié au 31 décembre 2020 et une solution a été trouvée pour les accompagner dans leur bouclage de l'année 2020.

Formations continues

Malheureusement, toutes les formations auxquelles nous nous étions inscrits pour 2020 ont été annulées en raison de la pandémie du COVID-19.

Urbanisme et domaines



Préambule municipal

Le début de l'année 2020 a permis à l'AggloY de transmettre sa priorisation des projets d'aménagement à la DGTL afin de débloquer les procédures en cours sur différents plans de quartier de l'agglomération. Cette priorisation a été le fait de compromis et de choix difficiles de la part des 8 communes de l'AggloY pour le report à post 2030 de projets pourtant nécessaires au développement de notre région. Pour Grandson, la Municipalité a tranché et les planifications en cours de Fiez-Pittet et Borné-Nau Ouest ont été reportées après 2030.

Au mois de juin, le Canton a répondu positivement à l'AggloY, permettant ainsi le déblocage de la situation et la reprise des procédures suspendues dans l'attente de cette décision.

Nous gardons ainsi espoir que les plans d'aménagement concernant l'habitat qui ont été priorisés, tel que Bas-Grandsonnet, Coteau derrière-les-Remparts et Borné-Nau Est puissent être adoptés avant 2030 et ainsi permettre de disposer sur notre commune d'une offre en logements adaptés à toutes les couches de la population. L'effort continuera d'être mis sur ces projets, en parallèle de ceux du développement des infrastructures de mobilité et d'aménagement d'espaces publics de qualité.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2020, le personnel du dicastère de l'Urbanisme et des domaines est composé de 2 personnes (1.8 ETP) :

- Un chef de service à 95%
- Une secrétaire technique à 85% (dont 42.5% attribués au soutien administratif du Service des travaux)

Délégations et représentations municipales

Syndicat AF de la Poissine - Membre du CODIR

Syndicat d'entretien et d'exploitation des installations d'arrosage

Représentant de la commune de Grandson, propriétaire foncier, à l'Assemblée générale.

Entreprise de correction fluviale (ECF) La Brinaz - Membre du CODIR

Agglomération yverdonnoise AggloY - Membre de la COMIN et suppléant au COPIL

Commission des constructions et de salubrité - Président

Travys SA

Représentant de la Commune de Grandson à l'Assemblée générale.

Groupement forestier

Représentant de la Commune de Grandson, propriétaire foncier, à l'Assemblée générale.

SDIS Régional du Nord Vaudois - Suppléant au Conseil intercommunal

Cave des viticulteurs de Bonvillars (CVB)

Représentant de la Commune de Grandson à l'Assemblée générale.

Réponses aux vœux, remarques et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2019

Voeu

Vœu 2.1 : La COGES souhaite que les mesures de mobilité douce inscrites et subventionnées dans le cadre du Programme d'agglomération soient réalisées en priorité, faute de quoi il y a un risque de perte du subventionnement.

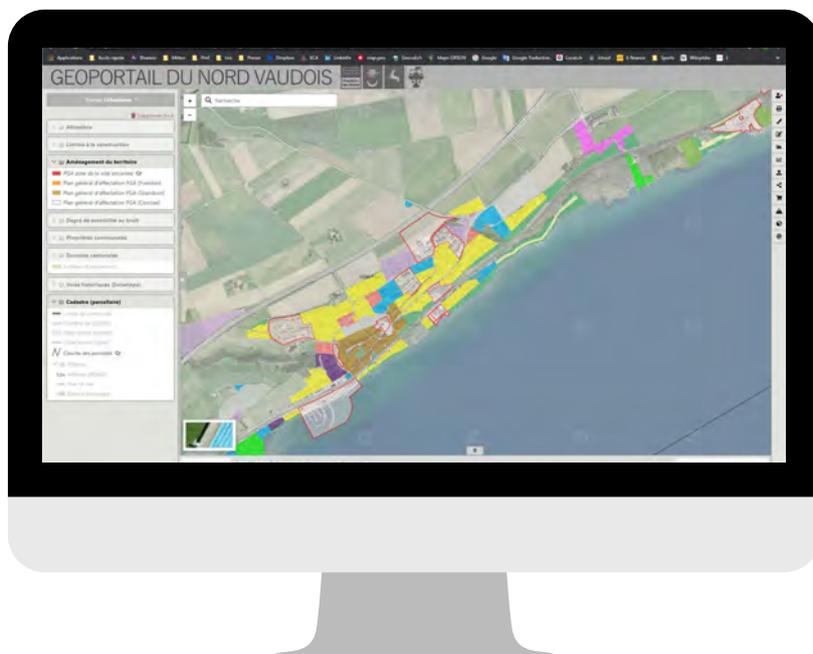
Les projets de mesures de mobilité douce inscrites dans le projet d'AggloY seront réalisées dans la mesure où le plan des investissements le permettra.

Remarques

Remarque 1.1 : Nous remercions le Chef de Service, ses collègues et son Municipal pour leur engagement dans l'avancée des projets, malgré le cadre légal lourd et complexe.

Remarque 1.2 : Les chantiers localisés sur la ZUP de Borné-Nau ont été découpés en de multiples préavis, chacun étant pourtant intimement lié aux autres. Cette façon de faire fait perdre la vision de l'ensemble, aussi bien du point de vue architectural que financier.

Remarque 1.3 : Aggloy.ch est annoncé comme le site de référence pour s'informer des projets communaux mis en œuvre dans le cadre du projet d'agglomération. Celui-ci n'est malheureusement plus à jour depuis 2 ans.



Service Urbanisme et domaines

Aménagement du territoire, urbanisme communal et police des constructions

Missions et prestations

Missions

- Aménagement du territoire et urbanisme communal
- Police des constructions
- Système d'information du territoire (SIT)

Prestations

- Planification, coordination et mise en œuvre des mesures d'utilisation du sol
- Coordination avec le bureau d'agglomération yverdonnoise (AggloY)
- Gestion des demandes de permis de construire, des demandes d'abattage d'arbres
- Contrôle et salubrité des constructions
- Relation avec les bureaux d'ingénieurs, architectes, services cantonaux et propriétaires privés
- Aide aux communes membres du RIBT (Réseau intercommunal de bureaux techniques)
- Gestion et mise à disposition des données communales via le géoportail

Points marquants en 2020

- Acceptation du Plan directeur Régional (PDR) par le Conseil communal en mars 2020
- Validation de la stratégie de dimensionnement de la zone d'habitation et mixte de l'agglomération yverdonnoise
- Approbation du PPA Vielle-Ville et de la zone réservée par le Canton
- Approbation de la zone réservée de Corcelettes par le Canton
- Validation de la directive municipale d'application du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions en zone de villas pour les toitures plates
- Réalisation de la porte d'entrée de Grandson de l'Accès Nord du projet d'AggloY
- Mise en chantier du lot médian de l'ECF La Brinaz et de ses ouvrages d'art et réalisation d'un tronçon de mobilité douce
- Permis d'utiliser du centre sportif régional

Synthèse des activités

Mesures d'utilisation du sol

Stratégie de dimensionnement de la zone d'habitation et mixte de l'agglomération yverdonnoise

Les communes de l'agglomération ont priorisé les planifications créant de la zone à bâtir pour répondre à la mesure A11 du plan directeur cantonal (PDCn) sur le dimensionnement à 15 ans et respecter le potentiel de croissance alloué pour le périmètre de l'agglomération. Les planifications grandsonnoises ont les temporalités suivantes :

- PA Bas du Grandsonnet : avant 2030
- PA Derrière les remparts : avant 2030
- PA Bellevue Borné-Nau est : avant 2030
- PA Fiez-Pittet : après 2030
- PA Bellevue Borné-Nau ouest : après 2030

La stratégie a été validée par la DGTL, les examens des plans d'affectation auront un avis positif pour la mesure A11 pour cette thématique.

PGA

Une analyse de la zone villas sur l'interprétation des toitures plates a été réalisée, aboutissant à la rédaction d'une directive validée par la Municipalité. Celle-ci sera appliquée jusqu'à la mise en vigueur du PACom en cours de révision. Les séances de coordination ont eu lieu avec les différents services cantonaux, le dossier est en préparation pour l'envoi à l'examen préalable.

PPA « *Vieille Ville* »

Le plan partiel d'affectation a été mis en vigueur le 17 mars 2020 par le canton, après 10 ans de travaux et procédures. Les nouveaux projets sont maintenant soumis aux nouvelles règles de construction.

PA « *Bellevue – Borné Nau Est* »

Suite à la validation par le canton de la stratégie de dimensionnement, la planification a été scindée en deux. La partie Est à l'horizon 2030 et la partie Ouest post 2030. Le dossier de l'examen préliminaire (EPL) a été envoyé à la DGTL. Le service cantonal a donné son feu vert pour la suite de la procédure en octobre.

PA « *Derrière-les-Remparts* »

Suite à la validation par le canton de la stratégie de dimensionnement, une réflexion sur le coteau a été entreprise, tenant compte des résultats de l'étude de faisabilité du PPA « *Derrière les Remparts* » et la consultation publique de 2018. Le périmètre sera traité au moyen de deux planifications distinctes. Une à l'ouest nommée « *Parc des Remparts* » prévoyant la valorisation des espaces verts existants sous la forme d'un parc, dont la configuration sera définie dans le cadre de la procédure du plan d'aménagement et d'une démarche participative, et une à l'est nommée « *Au Rubatel* » prévoyant l'accueil de 50 habitants. Les deux dossiers seront envoyés pour l'examen préliminaire début 2021.

PQ « *Place du Château* »

Notre partenaire a présenté une nouvelle proposition de développement des droits à bâtir sur le plan de quartier. Celle-ci a été validée par la Municipalité. Une nouvelle convention devra être signée par les parties, avant d'entamer les études du projet de construction.

PA « *Bas du Grandsonnet* »

Le dossier de modification des routes sur les parcelles privées et domaines publics a été soumis à l'examen préalable à la DGMR. Quelques adaptations du dossier devront être apportées. La convention réglant la péréquation foncière et la répartition des frais devra également être signée avant la mise à l'enquête. Celle-ci interviendra dans la première moitié d'année 2021.

PA « *Poissine* »

Le dossier a été finalisé et validé pour une mise à l'enquête début 2021. Il comprend deux parties distinctes, la première concernant le volet foncier du Syndicat d'améliorations foncières et la seconde relative à la procédure d'aménagement du territoire.

PQ « *Bellerive* »

Le plan de quartier « *Bellerive* » a été mis en vigueur en février 2017. Le propriétaire est à bout touchant avec son projet, il sera vraisemblablement mis à l'enquête publique au premier semestre 2021. Des rencontres ont eu lieu avec le club de plongée des Kabourias pour l'étude d'un projet d'utilité publique sur la parcelle communale.

PAC « *Les Echatelards* »

Le canton a révisé le plan cantonal de gestion des déchets. Le dossier du PAC et de la décharge mis à l'enquête en 2018 a été abandonné. Des études et des investigations complémentaires ont eu lieu afin de préparer un nouveau dossier, qui sera soumis à l'enquête publique au printemps 2021 sous la forme d'un plan d'aménagement cantonal valant permis de construire.

Coordination de la mise en œuvre des projets de mobilité et d'urbanisation de l'agglomération yverdonnoise (AggloY)

Accès Nord / Bourg des Tuileries / MD Château – Borné Nau

Pour rappel, l'accès Nord de l'agglomération est le tronçon qui va du Repuis au pont sur le Bey, à la limite des communes de Montagny-près-Yverdon et Yverdon-les-Bains. Le projet a été consolidé pour toute sa partie sur le territoire de notre commune, mais est actuellement en attente d'une procédure fédérale liée à la partie ferroviaire de Travys.

ECF Brinaz

Les travaux du lot médian ont débuté en février 2020. Cette section s'étend du pont CFF jusqu'au carrefour de la Brinaz, entre les communes de Valeyres-sous-Montagny et Montagny-près-Yverdon. Comme pour le secteur du bord du lac, les travaux consistent en l'élargissement du cours d'eau et la reconstruction des ouvrages d'art (pont de la RC 401 et de la rue des Vergers) avec l'adaptation de leur gabarit aux nouvelles dimensions du lit de la rivière. Pour les ouvrages ne pouvant être adaptés (pont CFF et pont Travys), des travaux sur le profil en long du cours d'eau et la matérialité des berges permettront une accélération du passage d'une crue éventuelle. Les travaux de sécurisation de la Brinaz s'accompagnent d'un important volet de renaturation permettant de revaloriser ce couloir à faune d'importance entre lac et Jura et d'intérêt biologique régional.

Plan directeur régional (PDR)

Le préavis n° 623/19 relatif au Plan Directeur Régional a été accepté par le Conseil communal le 12 mars 2020

Plan directeur régional d'activités (PDR ZA)

Les travaux ont été retardés, dans l'attente de la 4ème adaptation du plan directeur cantonal (PDCn), plus particulièrement des fiches D1, D11 et D12 du PDCn. La Municipalité s'est prononcée dans le cadre de la consultation publique.

Le scénario de croissance est en cours de finalisation pour validation du COPIL, celui-ci aura un impact sur le dimensionnement de ces zones dans le Nord Vaudois. Le bilan des réserves indique que, même en appliquant le scénario le plus favorable, la région se trouve en situation de surdimensionnement. Une stratégie de redimensionnement devra dans tous les cas être mise en place.

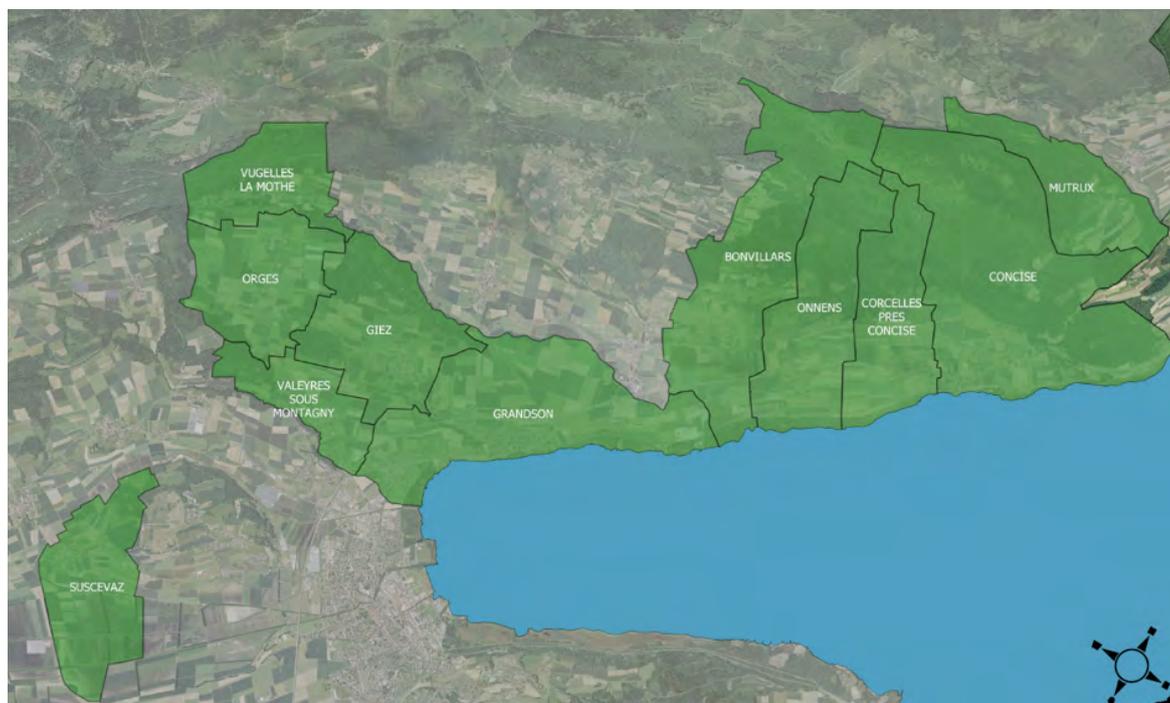
Demandes de permis de construire, contrôles et salubrité des constructions

60 permis de construire ont été octroyés (enquêtes publiques et dispenses) et treize demandes d'abattage ont été traitées. La Commission des constructions a statué seize fois pour l'octroi de permis d'habiter et la Commission de salubrité est intervenue deux fois.



RIBT

23 préavis ont été transmis pour aide à la décision des Municipalités membres du réseau. La participation aux commissions de salubrité pour l'octroi de permis d'habiter/utiliser a également été demandée.



Géoportail

Les thématiques déchets et citernes à mazout ont été ajoutées dans le géoportail.

Les communes de Bonvillars, Cuarny, Giez, Orbe et Sainte-Croix ont rejoint la plateforme régionale. L'arrivée de nouveaux membres diminuera la part des frais pour notre commune lors des développements futurs et renforcera les collaborations entre les administrations.



Domaines

Mission et prestations

Mission

- Gestion des parcelles communales, des jardins familiaux et droits de superficie

Prestations

- Rédaction des baux
- Remise des parcelles

Point marquant en 2020

- Remise des nouveaux baux à ferme.

Synthèse des activités

Jardins familiaux

Trois changements de locataires ont eu lieu aux jardins familiaux. L'ancien panneau d'affichage, installé sur le chemin des Plantages, a été remplacé.

La société Impact-Concept SA a été mandatée pour effectuer des prélèvements sur le site des jardins familiaux des Tuileries afin de vérifier le respect des concentrations de divers polluants du sol, conformément à l'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSols).



Baux agricoles

L'attribution des baux à ferme a eu lieu et les nouveaux locataires ont pris possession de leur terrain en automne. Un mandataire spécialisé nous a accompagnés pour toute la procédure afin de trouver une répartition la plus légitime entre les différents locataires, tenant compte dans la mesure du possible des vœux de chaque exploitant mais prenant également davantage en considération la position géographique des parcelles agricoles selon la localisation des domaines de chacun. Les baux sont valables pour 6 ans, ils seront reconduits en 2026. L'adjudication se fera au moins un an avant l'échéance.

Terrains communaux

Dans le cadre de la construction du nouveau réservoir, des tractations sont en cours avec le propriétaire de la parcelle 1372 afin de procéder à un échange de terrain pour acquérir la surface nécessaire à la construction.

L'exploitation du rucher sur la parcelle 258 sur la commune de Fontaines a été renouvelée à un nouvel apiculteur. Le miel produit est distribué par la Maison des Terroirs.

Afin de déterminer l'étendue supposée de la pollution de la butte de tir 300m située sur la commune de Giez, la Municipalité a participé au financement des travaux d'investigations, conformément à l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites). L'étude conclut à la nécessité d'un assainissement du point de vue de la protection des sols en zone agricole. Ces travaux seront supportés par les trois communes associées à ce stand que sont Fiez, Giez et Grandson, sous déductions des subventions allouées pour les buttes de tir situées en secteur Au de protection des eaux.

Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port



Préambule municipal

Dans un dicastère en charge des affaires sociales, la pandémie, les mesures sanitaires et les restrictions sociales en découlant ont eu un lourd impact, privant la population, tous âges confondus, de lieux de rencontres, de contacts et de lien social. Malgré l'investissement et l'émergence de nombreuses initiatives privées, l'isolement et le sentiment de solitude se sont fait ressentir.

L'effet COVID, associé à une météo clémente durant le printemps et l'été, ont à l'inverse eu des conséquences positives sur les espaces naturels et verts de ce dicastère. Un tourisme doux s'est accru. Le port a vu sa fréquentation de visiteurs augmentée.

Les alpages et la buvette ont été appréciés par les randonneurs et vététistes dans une cohabitation le plus souvent respectueuse des pâturages et des activités alpestres.

Les places de jeux et les plages ont vu habitants et touristes profiter de ces espaces de proximité synonymes d'évasion, d'activité physique et de bouffée d'oxygène durant le semi confinement, mais aussi durant la période estivale. Quelques déprédations et incivilités sont à relever, plus particulièrement au bord du lac.

La reprise des alpages par une nouvelle équipe et son accompagnement ont été un des éléments importants de l'année de ce dicastère, tout comme l'adaptation et le suivi des structures d'accueil de jour en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des directives cantonales.

Un remerciement particulier et chaleureux aux différents services communaux qui tout au long de l'année ont entretenu ces espaces, veillé au respect et à l'application des règles sanitaires afin que tout citoyen puisse vivre le plus normalement possible en cette période de restrictions.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2020, le personnel du dicastère des Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port est composé de 1 personne (0.5 ETP) :

- Un garde-port à 50% (annualisé)

Un soutien administratif via le bureau communal (5%) est fort apprécié et permet une gestion efficiente du port. L'appui et le soutien logistique du service des Travaux et environnement et de celui des Bâtiments et gérances est à relever dans l'exécution de certaines tâches spécifiques et dans l'entretien du port, des alpages, des arbres, des plages et places de jeux.

Une collaboration a lieu avec le service des Bâtiments et gérances autour de la gestion et de l'entretien des infrastructures des Grandsonnaz.

Le soutien logistique des assistants de sécurité publique dans la gestion des parkings dans l'enceinte du port lors de manifestations est fort apprécié.

Durant les 7 semaines de vacances scolaires, 4 jeunes de la région se sont succédé pour seconder le garde-port dans les activités d'entretien du port de 7h à 11h, 5 jours par semaine.



Délégations et représentations municipales

AIORPC - déléguée à l'Assemblée intercommunale

ARAS - membre du Comité directeur

- 1 AG adoption du règlement du conseil intercommunal ARAS JUNOVA
- 119 dossiers traités par le CSR pour la commune de Grandson, soit 3,44% de l'ensemble des dossiers de l'ARAS et 2 de moins qu'en 2019. Au 31.12, 76 dossiers sont actifs.

Fondation Bartimée - membre du Conseil de fondation

FAdEGE - présidente du Conseil de fondation

- Pour Grandson : accueil de 160 enfants, issus de 115 familles pour les structures pré et parascolaires
- 32 enfants, dont 12 en préscolaire, sont accueillis en Accueil familial de jour
- Depuis août 2020, gestion du restaurant scolaire dans le centre sportif régional de Grandson et engagement d'un prestataire de repas (règlement et charte)
- Application du rabais famille à l'ensemble des prestations d'accueil en structures et en milieu familial depuis août

RAdeGE - membre du Comité directeur

- 2 assemblées générales.
- 18 communes dont 511 enfants âgés de 0 à 10 ans issus de 403 familles (207 en préscolaire et 304 en parascolaire).
- 4 espaces-repas (40 places) pour les 10-12 ans et depuis août 2020, un restaurant scolaire de 140 places pour les élèves du secondaire complètent l'offre.
- Dans le cadre de la reconnaissance du réseau RAdeGE par la FAJE, celui-ci s'est approché de l'ARAS pour rédiger un projet de contrat de prestations pour l'accueil en milieu familial (AFJY), cet accueil lui étant délégué depuis la création du réseau (but optionnel). Depuis 2018, chaque réseau doit offrir les 3 prestations (pré-parascolaire et accueil en milieu familial). 66 enfants sont accueillis en préscolaires et 92 en parascolaires. 16 accueillantes font partie de notre réseau.

Répondante en matière d'intégration

Groupement forestier 7 - vice-présidente du Comité directeur

- 2 assemblées générales.
- Changement de président au 1er juillet. M. Kemmling cède sa place à M. Roulet
- Le traditionnel repas de Noël avec les entreprises forestières est annulé
- Nouveau hangar à matériel pour les gardes forestiers à Bonvillars, à proximité de leur local.
- Travaux de réfection de la desserte forestière des Esserts durant l'été. Le chemin reste fermé jusqu'au printemps 2021.
- Mandat d'analyse de la desserte forestière sur les triages de Fiez-Concise et Provence confié à un bureau d'ingénieurs afin de boucler l'analyse générale la desserte de l'ensemble des forêts du groupement.

Syndicats d'améliorations foncières – Grandsonnes et Forêts

ASPMAD et Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois (EHnV)

Réponses aux vœux, remarques et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2019

Voeux

Voeu 2.1 : La COGES encourage la Municipale à rester proactive en matière de plan de gestion des forêts, au vu des futurs enjeux climatiques.

Cette tâche est dévolue au triage forestier. Un accompagnement du garde-forestier est réalisé.

Voeu 2.2 : La COGES encourage la Municipalité à se former, à participer à des forums ou stands d'informations en matière de gestion des forêts, et à organiser davantage d'échanges avec les différents groupements forestiers du Jura.

Dès que l'opportunité se présente, la Municipalité s'y associe.

Observation

Observation 3.1 : La COGES constate qu'en 2019 les compensations d'arbres (1 pour 1) n'ont pas été systématiques : la COGES demande que tout abattage d'arbre (hors zone forêt) soit compensé en nature, 1 pour 1 au minimum et davantage lorsqu'il s'agit d'arbres remarquables et, dans les rares cas de compensation financière, que la somme soit bel et bien utilisée pour replanter un arbre au minimum.

La Municipalité veille à faire remplacer les arbres abattus. Les mesures compensatoires sont évaluées selon l'arborisation générale de la parcelle, la possibilité de rajeunissement naturel ou de valorisations écologiques. Le nouveau règlement en cours d'élaboration proposera des mesures compensatoires plus précises et contraignantes que l'actuel datant de 1987.

Remarque

Remarque 1.1 : La COGES salue le travail effectué par la Municipale et les experts forestiers qui l'accompagnent dans la gestion des forêts.



Affaires sociales

Missions et prestations

Missions

- Intégration, cohésion sociale
- Gestion des affaires sociales de compétence municipale (ARAS)
- Accueil de jour des enfants du pré- et parascolaire
- Contribution à la qualité de vie des habitants

Prestations

- Encourager et soutenir la vie associative
- Participer au développement des structures d'accueil
- Proposer des offres alternatives de garde durant les vacances

Points marquants en 2020

- Mise en place des mesures et directives sanitaires COVID dans l'ensemble des structures d'accueil
- Collaboration avec l'école pour l'organisation de l'accueil parascolaire dans le cadre du semi confinement et de la fermeture de l'école pour la période du 16 mars au 9 mai
- Maintien d'une structure d'accueil préscolaire d'urgence pour les familles prioritaires
- Ouverture du restaurant scolaire au centre sportif régional

Synthèse des activités

Accueil de jour

La fermeture des écoles au printemps, tout comme le semi confinement ont eu des répercussions importantes sur les structures d'accueil. L'effort et l'investissement fournis par le personnel et la direction sont à souligner, qu'ils en soient ici remerciés. Les ajustements en continu des mesures ont exigé souplesse, disponibilité et réactivité des équipes éducatives tout au long de l'année afin de garantir un accueil de qualité et en toute sécurité pour les employés, les enfants et leurs familles.

L'accueil parascolaire ayant été attribué à l'école, la FAdEGE a collaboré avec la direction et assurée les moments de surveillance hors temps scolaires.

L'ouverture du restaurant scolaire à Borné Nau au centre sportif régional à la rentrée d'août est un élément important à relever. L'école introduisant l'horaire continu pour les élèves de niveau secondaire, deux services de repas et de pique-nique ont été mis en place à midi et ont rencontré un vif succès. Les inscriptions et le paiement se font par le biais d'une application, mais l'accueil est géré par la FAdEGE.

Bocansemble

Malgré la crise sanitaire, les responsables de l'association ont investi temps et énergie pour transmettre les messages de ProSenectute et maintenir les contacts par téléphone ou rendre des services afin de diminuer le sentiment d'isolement et de solitude. Activités physiques et cafés rencontre, moments phares de l'association n'ont pas pu avoir lieu une bonne partie de l'année.

La parution des numéros de « Voici Grandson » a d'autant plus été appréciée. La tenue de l'AG en septembre a souligné le besoin de lien social et de contact. Une seule rencontre du groupe ressources a eu lieu à fin octobre.

Centre aéré

Malgré la pandémie, le centre aéré soutenu par la commune a pu avoir lieu durant la première quinzaine de juillet. Le plan de protection sanitaire mis en place a permis à 55 enfants de 6 à 12 ans, dont 28 de la commune de profiter des prestations organisées en collaboration avec diverses sociétés et associations locales. Comme les deux années précédentes, la buvette du FCGT a été mise à disposition pour la cuisine et la prise de repas. Que chaque intervenant soit remercié de son engagement.

Forêts et alpages

Missions et prestations

Missions

- Mise en valeur des forêts selon le plan de gestion communale 2012-2026
- Préservation et accroissement de la biodiversité
- Protection de la nature et du paysage
- Valorisation d'un élément du patrimoine communal
- Promotion de l'économie alpestre
- Gestion de l'alpage

Prestations

- Aménager et gérer les forêts communales
- Protection des eaux et de l'environnement
- Accompagner et suivre les locataires conformément aux dispositions du bail
- Aménager et gérer les alpages
- Entretien et développer les infrastructures

Points marquants en 2020

- Lutte contre les plantes invasives et le feu bactérien
- Reprise des demandes d'abattages par le service de l'urbanisme
- Bois du Mont-Sery – projet de reconversion paysagère
- Remise des alpages au nouvel amodiatiaire
- Repérage des points d'alimentation des bassins et début de la remise en état des conduites dans les alpages.
- Nettoyage de l'étang de la Grandsonnaz-dessous.

Synthèse des activités

Arbres et forêts

Lutte contre les plantes invasives et le feu bactérien

Répondant aux sollicitations du canton, Grandson effectue spontanément une tournée de contrôle sur tout son territoire et signale par courrier aux propriétaires la présence de plantes invasives indésirables. En 2020, cette action a concerné environ 25 sites sur lesquels des sujets, par exemple de solidage, arbre à papillons ou renouée du Japon ont été repérés et éliminés.

La présence du feu bactérien à quelques endroits de la commune a été signalée par le garde forestier. Dans ce cas également une tournée de contrôle a mis en lumière une vingtaine de cas sur des cognassiers, pommiers ou autres cotonéasters. Une coordination a été réalisée avec les propriétaires des arbres afin de permettre la récolte des fruits avant élimination. Un flyer d'information a été réalisé et distribué sur ce thème à l'ensemble de la population.



Reprise des demandes d'abattage par le service de l'Urbanisme

Les demandes d'abattage liées à une procédure de permis de construire étaient jusqu'à fin 2019 traitées par le Service Urbanisme et domaines, alors que celles se basant sur le règlement communal de protection des arbres suivaient une procédure pilotée par le Service Travaux et environnement. Afin de gagner en cohérence, le service Urbanisme et domaines a repris le traitement de l'ensemble des demandes d'abattage.

Durant l'année, 12 demandes d'abattage concernant 31 arbres ont été adressées à la commune. 18 compensations ont été requises.

Pour 11 arbres, faisant partie d'une haie vive, des soins cultureux ont été demandés afin de permettre le rajeunissement et la régénération naturelle de cet espace. Pour 2 arbres, aucune compensation n'a été demandée.

Bois du Mont-Sery – projet de reconversion forestière

Dès 2003, sur cette parcelle de forêt plantée d'épicéas et de mélèzes des années 60, les arbres ont souffert de grosses sécheresses et des bostryches. Une réflexion a lieu dès 2017 pour l'avenir de cette parcelle. En 2020, il est décidé de planter diverses essences de feuillus et de buissons adaptés aux nouvelles conditions climatiques pour obtenir à l'avenir une forêt diversifiée et non plus productive, alliant biodiversité et intérêt paysager.

Un étagement de la lisière est mis en œuvre, soit un ourlet herbeux avec des tas de cailloux ou de branches pour les insectes et la flore ; à l'arrière les buissons et les arbrisseaux tels que les pommiers sauvages, cornouillers, néfliers et en finalité les arbres tels que tilleul, noyer, et merisier.

Un bureau d'architecte souhaitant soutenir financièrement un projet « Nature » dans la région en lieu et place de ses traditionnels cadeaux de fin d'année à ses clients ayant approché le garde forestier, cette reconversion est devenue un partenariat public-privé.



Des éclaircies de perchis et réalisation de futaie de hêtres ont eu lieu au Prél. Des soins cultureux de rajeunissement naturel ont été effectués sur la parcelle Champ Clément ainsi que dans le bois de Lilly.

Alpages des Grandsonnaz

Au printemps, un nouvel amodiatiaire a repris le domaine. Ce changement a été l'élément déclencheur pour démarrer le repérage des points d'alimentation en eau des alpages, leur révision et leur remise en état.

Des travaux de mise en conformité ont eu lieu à la fromagerie par la pose de panneaux en inox sur deux parois murales afin de répondre aux exigences de l'office cantonal de la consommation. La cuisine et le local de vente ont été réaménagés par les nouveaux locataires.

La vidange de l'étang de la Grandsonnaz dessous pour réparation de la bâche trouée par la chute d'un sapin pendant la saison d'hiver a été l'occasion de rappeler aux exploitants que ces tâches annuelles font partie du bail à ferme, tout comme la vidange régulière des fosses à purin.



La sécheresse de ces 3 dernières années et la chaleur ont eu de lourdes conséquences sur les alpages boisés et forêts. L'équivalent de 2 années de coupes ont dû être réalisées préventivement. Au vu de l'ampleur des coupes et des déchets résiduels, les travaux de remise en état des pâturages ont nécessité l'aide des bûcherons, tâches revenant en temps normal aux amodiataires.

Plages et places de jeux

Mission et prestations

Mission

- Développement, entretien des places de jeux, des équipements et des plages

Prestations

- Garantir le respect des normes BPA en la matière
- Surveillance de la qualité de l'eau des plages

Points marquants en 2020

- Démarrage de la construction de la nouvelle place de jeux sous l'église
- Finalisation de l'aménagement de la place de jeux Jean-Lecomte
- Autorisation d'une activité de paddle et mayac par un privé à la plage du Pécos

Synthèse des activités

Démarrage de la construction de la nouvelle place de jeux sous l'église

La pose du réseau souterrain du chauffage à distance étant terminée, la construction de la nouvelle place de jeux a pu débuter dès le mois de septembre. Elle sera opérationnelle au printemps 2021. Les installations sont désormais conformes aux normes du BPA et le talus a été mis à profit par l'installation d'un toboggan.



Finalisation de l'aménagement de la place de jeux Jean-Lecomte

Constatant qu'une place de jeux dont le fond est en gravier n'est pas compatible avec une utilisation par de petits enfants et considérant sa vétusté générale, les travaux de réaménagement complet, démarrés à l'automne 2019, se sont poursuivis dès janvier 2020 et se sont terminés au printemps.



Installation d'un nouveau WC à la plage des Pins (système à sec)

Dans le cadre de la pandémie et de la nécessité de maintenir la distanciation sociale, le gérant du camping des Pins a émis le souhait légitime de diviser le flux des utilisateurs de WC entre la plage et le camping. A cet effet, un WC a été loué et installé sur la plage des Pins. Le bilan de cette action étant concluant, le service a entamé la construction d'une cabine pour la saison 2021.

Port, cours d'eau et rives

Missions et prestations

Missions

- Entretien du port, des installations et des alentours
- Gestion des places d'amarrage
- Entretien des vestiaires et des sanitaires
- Gestion de l'hivernage des bateaux
- Gestion du parc à remorques
- Gestion et accueil des visiteurs

Prestations

- Planifier la sortie des bateaux pour l'hivernage et organiser la logistique
- Planifier la venue de la faucardeuse

Points marquants en 2020

- Meilleur suivi de l'entretien des cours d'eau
- Inspection et expertise du débarcadère exigées par l'OFT
- Procédure de renouvellement de la concession du port arrivant à échéance au 31.12. 2020
- Remplacement de l'éclairage extérieur du bâtiment de la capitainerie

Synthèse des activités

Meilleur suivi de l'entretien des cours d'eau

Une attention particulière a été amenée à l'entretien des cours d'eau en 2020. Une soixantaine d'heures d'évacuation de matériaux et de nettoyage, bénéficiant d'une subvention cantonale, a été effectuée et aucun débordement n'a été déploré malgré la violence de certains orages.

Port

La crise sanitaire a sans doute été profitable à la fréquentation du port, puisque 303 nuitées ont été comptabilisées pendant l'été, soit 53 de plus que la saison précédente.

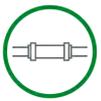
35 rocades sont en attente et 59 personnes sont encore en liste d'attente pour les places à l'eau, et 23 pour le radier.

La période d'hivernage a été réduite afin de faciliter l'accès aux travaux de l'AIERG et du terrain de foot. Ces travaux ont aussi modifié les espaces de stockage, mais le nombre de places (50) a été garanti.

Le rapport d'inspection périodique du débarcadère par un bureau d'ingénieurs a montré un ouvrage en bon état ne nécessitant pas de mesures de réparation, ni d'entretien particulier pour le maintien de la sécurité pour les 5 ans à venir.

Un bureau d'ingénieurs géomètres a établi le plan de situation et le dossier photos du port pour mise à l'enquête publique en vue de la demande auprès de la DGE pour renouvellement de la concession.

Réseaux et énergie



Préambule municipal

Malgré la pandémie, le dicastère a continué d'assurer les services à la population en matière de fourniture d'eau potable, d'électricité ainsi que l'élimination des eaux usées, ces travaux pouvant difficilement se réaliser en télétravail : que le personnel en soit ici très sincèrement remercié !

Cette situation de crise n'a pas non plus impacté les chantiers qui se sont déployés sur le territoire communal. Bien au contraire ! Rarement Grandson n'avait connu une telle effervescence et une telle occupation des axes principaux de son territoire par différents chantiers, dont le point culminant fut, pendant les vacances scolaires automnales, la fermeture de la rue Basse. En effet, la mise en séparatif de Couvaloup et la connexion de la conduite d'eaux claires de la rue Haute, se superposait au chantier de l'élargissement du pont sur la route de Lausanne conduit par l'ECF La Brinaz, à la pose des conduites de refoulement dans le secteur entre Bellerive et la Merveilleuse sous l'égide de l'AIERG et enfin à la réfection des ponts enjambant l'autoroute et de leurs accotements sous la responsabilité de l'OFROU. Cette conjonction de divers travaux s'est finalement parfaitement déroulée grâce à la collaboration de nombreux mandataires, services fédéraux, cantonaux et de tout le personnel communal, notamment le Service des travaux et les assistants de sécurité publique qui ont mis en place la signalisation nécessaire. Le dicastère a veillé dans toute la mesure du possible à informer par différents moyens la population et a pu compter sur l'aide du secrétaire communal et de la responsable de la culture. De leur côté, les habitants ont bien compris ces nécessités et ont parfaitement joué le jeu : à tous et à toutes un grand merci !

Pour donner suite à une motion du Conseil communal, un règlement pour la création d'un fonds pour le développement durable a été présenté et adopté par le Conseil communal et la directive qui l'accompagne est en cours de finalisation.

Enfin, pour faire suite à un constat de la commission de gestion 2019, le dicastère a recherché des moyens pour assurer la création d'un nouveau poste de technicien afin notamment de pouvoir suivre les chantiers intercommunaux se déroulant sur le territoire communal. Ce poste sera pris en charge pour moitié par l'ACRG et l'AIERG qui ont validé le cahier des charges et collaboreront au choix de ce nouveau collaborateur ou collaboratrice.

Effectif total du dicastère

L'effectif du dicastère est constitué de 3 personnes à temps partiel. Elles ne sont pas enregistrées comme ETP pour éviter un comptage à double, puisqu'elles sont hiérarchiquement rattachées au dicastère des Travaux et environnement. Les personnes intervenant au sein du dicastère sont le chef de service, le fontainier et le responsable STEP/ éclairage public. Un lien fonctionnel est prévu pour les activités liées au dicastère Réseaux et énergie.

- Un chef de service à 40% (rattaché au service Travaux et environnement)
- Un chef de la voirie, adjoint au chef de service et fontainier à 60% (rattaché au service Travaux et environnement)
- Un responsable STEP, réseau EU/EC et éclairage public théoriquement à 100%, mais en 2020 qu'à 50% (rattaché au service Travaux et environnement)

Le responsable STEP, réseau EU/EC et éclairage public, est en congé maladie depuis décembre 2019. Il a été remplacé par un nouveau collaborateur dès février à 50%, prévu d'être porté à 100% dès le mois de mai. Son autre activité n'ayant pu être arrêtée comme prévu, le taux de 50% a perduré dans le temps. Le fonctionnement des installations a pu être garanti, mais les travaux de vérification et d'entretien des réseaux ont dû être limités au strict minimum.

Il n'y a plus de poste temporaire rattaché au dicastère, le remplacement des compteurs étant terminé.

Délégations et représentations municipales

Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson (ACRG) - membre du Comité directeur et responsable du secteur "Santé et sécurité au travail"

En 2020, le Comité directeur a tenu neuf séances pour traiter principalement du Plan directeur régional de distribution d'eau (PDRDE), de son actualisation du point de vue des coûts incluant les mesures jusqu'en 2040 et des principes de mise en œuvre qui ont abouti au plan « Stabilo ».

Le plan et les principes de mise en œuvre ont fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des membres et d'un délégué par municipalité.

Le comité directeur a également finalisé la révision des statuts et lancé la consultation auprès des communes membres. La problématique du chlorothalonil a suscité de nombreuses coordinations avec le canton, la Sagenord et les communes membres.

Le Conseil intercommunal, malgré la pandémie, a réussi à se réunir deux fois à la Salle des quais à Grandson qui lui a permis de respecter les normes en vigueur.

Enfin, il a été associé au projet d'ouvrage du nouveau réservoir régional de Grandson (voir ci-dessous).

Association intercommunale pour l'épuration région Grandson (AIERG) - présidente du Comité directeur

En 2020, le Comité directeur a tenu quatorze séances pour la mise en œuvre du projet de conduites de refoulement (voir détail ci-après), l'attribution des mandats et le suivi du chantier. Il a également attribué des mandats de suivi hydraulique pour ce chantier, pour l'avant-projet de la STAP du Grandsonnet et la révision du PGEEi. Il a également tenu trois séances du Comité de projet (COPROJ) pour la STAP. Il a présenté cinq préavis, dont celui de la construction de la nouvelle STAP.

Le Conseil intercommunal a été convoqué à trois reprises et la commission de gestion a siégé cinq fois. Que tous les membres du comité et de la commission de gestion soient remerciés de leur engagement et précieuse collaboration !

Réponses aux vœux, remarques et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2019 :

Voeux

Voeux 2.1 : La COGES encourage la Municipalité à dresser des statistiques sur la consommation d'eau/d'électricité/gaz sur la commune.

La Municipalité prend note de ce vœu et veillera à le réaliser.

Voeux 2.2 : La commission consultative de l'énergie n'a pas siégé en 2019. La COGES souhaiterait que cette dernière soit consultée lors de l'élaboration de projets qui touchent à ses compétences, ou à défaut au moins une fois par année pour faire un bilan de l'année écoulée et émettre des recommandations à la Municipalité en matière d'énergie.

La Municipalité prend acte de ce vœu. Elle rappelle que la commission siège sur demande en lien avec un projet spécifique.

Observations

Observation 3.1 : Au vu du raccordement imminent à la STEP d'Yverdon-les-Bains, la COGES demande à la Municipalité de mettre en oeuvre en priorité la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux.

La Municipalité poursuit cet objectif avec les projets en cours, comme Couvaloup. Le coût de ces investissements qui englobe alors non seulement la mise en séparatif, mais la modernisation des réseaux d'eau potable et électrique, ainsi que le phasage de différents projets menés sur le territoire communal et qui doivent faire l'objet d'un suivi intensif par le dicastère sont les principaux facteurs limitants. Le plan d'investissement prévoit les phases prochaines de ces travaux.

Observation 3.2 : La COGES constate que peu d'actions municipales ont été prévues afin de donner une suite au projet Région Energie. Elle souhaite que des mesures soient maintenant réalisées.

La Municipalité rappelle que le projet Région Energie était sous la conduite de l'ADNV jusqu'à fin 2019. Les mesures prévues dans le cadre de ce projet couvrent le champ d'action de plusieurs dicastères (bâtiments, mobilité électrique, sécurisation de la mobilité douce, fonds développement durable, etc.). Elles sont en partie en phase d'implantation et de réalisation (bornes électriques, comptabilité énergétique des bâtiments, projets de mobilité douce dans le cadre AggloY) pour ne citer que quelques exemples.

Observation 3.3 : La COGES constate que les ressources Internes en personnel ne sont pas suffisantes pour les activités courantes et futures du Dicastère. Elle recommande à la Municipalité de déployer les fonds pour engager de nouveaux ETP et, si ce n'est pas possible, de procéder à un rééquilibrage du personnel existant entre les Dicastères. Par exemple : pour la mise en oeuvre du projet Région Energie et celle du PDDE.

La Municipalité poursuit ses réflexions pour optimiser l'engagement des compétences existantes, voire de les compléter.

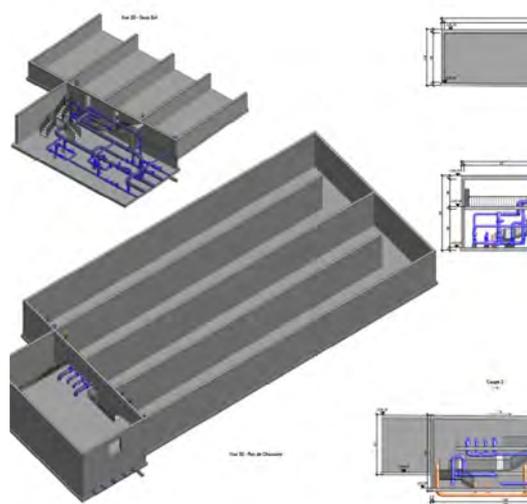
Remarque

Remarque 1.1 : La COGES salue l'engagement du Chef de service, de ses collègues, ainsi que celui de la Municipale pour faire avancer les projets.

Projets intercommunaux

ACRG - Projet d'ouvrage du nouveau réservoir régional

Développé par un mandataire spécialisé, l'ACRG et la commune de Grandson, le projet d'ouvrage du nouveau réservoir interrégional de Grandson (4'000 m³), à construire sur la parcelle 1372 à acquérir partiellement, a été finalisé fin 2020 et envoyé au canton pour examen préalable. Ce projet doit remplir plusieurs fonctions, principalement régionales pour la mise en valeur des ressources de la Sagenord et son approvisionnement et assurer la redondance, mais aussi locales pour la fourniture d'eau et la défense incendie. Il s'inscrit d'abord dans le contexte local du plan directeur communal et permettra notamment de répondre aux besoins de défense contre l'incendie, qui ne peut être totalement fournie par les deux réservoirs qu'il remplacera (réservoir des Planches (1900) et réservoir des Râpes (1945)).



Ce réservoir aura aussi et surtout une portée régionale dans le cadre de l'ACRG pour valoriser l'ensemble des ressources de ses communes membres et renforcer les redondances entre les différents réseaux communaux (principalement avec Giez, Champagne, Bonvillars et potentiellement aussi avec Onnens et Fontaines-sur-Grandson).

Le délai fixé par l'Office de la consommation (OFCO) à Grandson pour la mise en conformité de nos réservoirs a été fixé au 1er septembre 2023. C'est pourquoi, Grandson a décidé d'avancer le développement du projet qui sera repris par l'ACRG dès que son financement aura été validé par ses organes décisionnels.

AIERG – Début de la pose des conduites

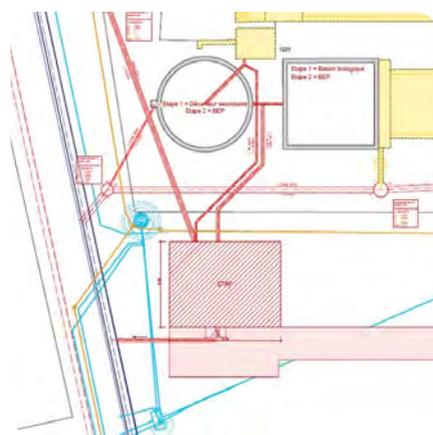
1. Les Pins – Merveilleuse et 2. STEP Grandson – Yverdon, présentation publique

Faisant suite à la construction de la STAP des Pins terminée au printemps 2018, l'AIERG a débuté après les vacances d'été, la construction, sur deux fronts, de la conduite de refoulement des eaux usées sous pression. Le premier tronçon, d'une longueur de 1,4 km, Ø 250, relie la STAP des Pins au point de raccordement gravitaire à Sous-Repuis, peu après le ruisseau de la Merveilleuse. Le deuxième chantier relie sur 1,2 km, Ø 355, la STEP de Grandson (à transformer en STAP) au point de connexion situé à la Rue de l'avenir à Yverdon-les-Bains. Les deux tronçons ont nécessité la mise en œuvre d'un forage dirigé, l'un à Bellerive en raison des couches archéologiques, l'autre passant sous le Bey et La Brinaz. Le niveau élevé de la nappe phréatique a nécessité la pose de pieux drainants à la hauteur du terrain de football. Dans le secteur de Sous-Repuis, la présence de molasse et l'existence de conduites fragiles ont nécessité beaucoup de précautions et engendré quelques semaines de retard (fin des travaux prévue pour mars 2021). En raison de la forte fréquentation de cet axe Yverdon-les-Bains – Les Pins, il a été nécessaire de mettre en place des déviations, en particulier pour les piétons et les cyclistes, ce qui n'a pas été de tout repos. Mais à ce jour, les travaux se sont bien déroulés et en bonne collaboration avec les habitants de Sous-Repuis qui avaient été préalablement invités à une séance d'information publique le 1er septembre 2020. Nous les remercions de leur patience et de leur compréhension.



AIERG - Construction d'une nouvelle STAP (en remplacement de la STEP)

Suite à la validation définitive de la variante de réalisation en 2019 par le Conseil de l'AIERG, trois séances de travail du COPROJ STAP ont eu lieu au cours du premier semestre de 2020 afin de développer et finaliser le projet d'ouvrage ainsi que son chiffrage. Début septembre, au vu du préavis négatif de la commission de gestion de l'AIERG qui soulevait la question de l'augmentation du coût entre l'avant-projet et le projet d'ouvrage (+ 27%), le comité de l'AIERG a décidé de retirer le préavis « Crédit d'investissement pour la transformation de la STEP de Grandson en une nouvelle STAP régionale ». Il a mandaté une expertise du projet par un autre bureau pour en vérifier la faisabilité et les coûts. Ce deuxième rapport a confirmé la bonne facture du travail du mandataire qui a conçu et développé le projet. Toutefois, le système des pompes proposé a été remis en question. Finalement, le projet a été modifié en optant pour un système de pompes immergées et non plus de pompes à sec. Le préavis précité a été validé par l'assemblée générale de l'AIERG le 13 janvier 2021.



Eau de boisson et défense incendie

Missions et prestations

Missions

- Assurer la fourniture en qualité et en quantité de l'eau de boisson
- Veiller à l'entretien, au renouvellement et à l'extension du réseau de distribution d'eau de boisson
- Surveiller et entretenir les différents ouvrages de captage et de stockage d'eau de boisson
- Garantir des conditions favorables pour la défense incendie
- Veiller à un usage conforme et économe de la ressource et aux relevés de consommation
- Coordonner les projets communaux avec les réseaux intercommunaux et les autres dicastères

Prestations

- Contrôle hebdomadaire des sources et vérification des analyses
- Intervention lors de fuites, de pannes ou tout autre incident détecté sur le réseau (24/24 et 7/7)
- Contrôle des interventions faites par les concessionnaires sur le réseau communal
- Pose et contrôle des compteurs d'eau permettant le relevé des consommations
- Participation aux séances de chantier impliquant des travaux sur le réseau d'eau communal
- Analyse des projets privés de construction concernant les impacts sur le réseau communal
- Détection des fuites avec des mandataires spécialisés
- Vérification des équipements pour la défense incendie avec des mandataires spécialisés

Points marquants 2020

- ACRG – Développement du projet d'ouvrage d'un nouveau réservoir régional
- Gestion de l'accident du câble électrique de connexion des Râpes
- Rénovation de la fontaine Couvaloup / rue Basse
- Finalisation de la procédure des concessionnaires du réseau d'eau potable
- Gestion de la nouvelle problématique du chlorothalonil
- Présentation publique au sujet de la légionellose
- Fuites d'eau et divers
- Travaux de déplacement de la conduite d'eau potable dus à l'ECF

Synthèse des activités

Gestion de l'accident du câble de connexion des Râpes

Le 18 mars 2020, un agriculteur a entrepris des travaux de drainage sur la parcelle 1372 et a accidentellement arraché le câble de connexion qui relie la station de pompage de Bellerive au réservoir des Râpes. Sans cette connexion, le réservoir ne pouvait plus déclencher automatiquement son remplissage et indiquer un éventuel niveau d'eau trop bas. Après plusieurs jours d'investigation, il a été déterminé que le câble, certes vétuste, n'était pas réparable. Il a donc fallu dans l'urgence alimenter en électricité le réservoir des Râpes afin d'être en mesure d'y installer les systèmes de contrôles nécessaires et d'assurer ainsi la distribution d'eau ainsi que la défense incendie des Tuileries.



Ces travaux se sont élevés à plus de CHF 100'000.- et le cas est toujours en discussion entre la protection juridique de la commune et l'assurance de responsabilité civile du responsable de l'accident quant à la prise en charge des coûts. Le câblage a été dimensionné pour assurer dans un proche avenir l'alimentation du futur réservoir de l'ACRG.

Rénovation de la fontaine de la Gendarmerie Couvaloup / rue Basse



La fontaine située à la rue Basse, au-dessus de la ruelle de Couvaloup, a été rénovée avec soins et succès par une entreprise spécialisée. Cette remise en état a permis de modifier l'alimentation en eau de la chèvre et de poser un compteur, une vanne de réglage de débit ainsi qu'une électrovanne. Cette dernière sert à limiter la consommation de la fontaine en coupant l'eau durant la nuit. Le système d'évacuation a également été refait à neuf et relié bien entendu aux eaux claires.

Finalisation de la procédure des concessionnaires du réseau d'eau potable

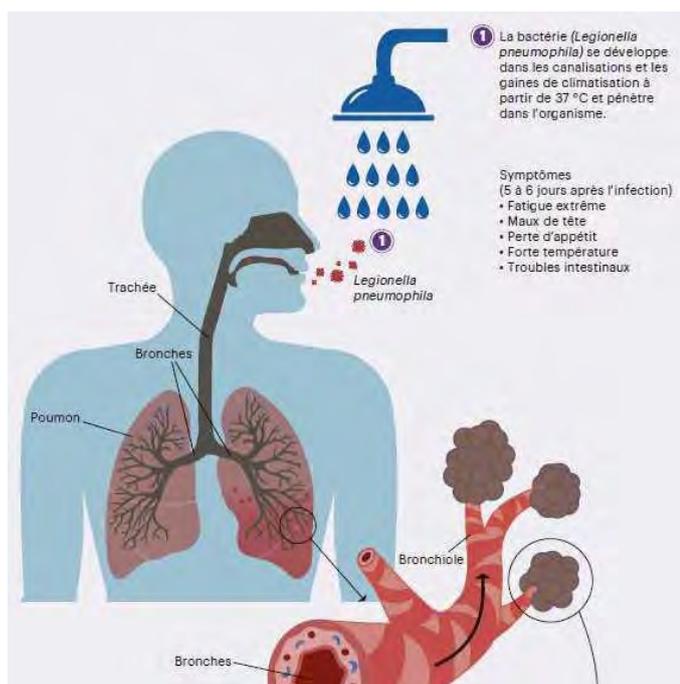
Pour répondre aux articles 11 à 13 du Règlement communal sur la distribution de l'eau du 16 novembre 2017, toute construction, réparation ou entretien des installations extérieures d'eau doit être exclusivement entreprise par les détenteurs d'une concession. L'année 2020 a vu la finalisation de la procédure d'octroi des concessions pour les travaux d'installation liés à l'eau sur le territoire de la commune de Grandson. Quatre entreprises ont sollicité l'octroi d'une concession de type A ou B, définissant le champ des interventions selon les qualifications du détenteur. Dès lors et pour faciliter les annonces d'interventions sur une installation extérieure du réseau d'eau potable, un formulaire à l'usage des concessionnaires a été mis en ligne sur le site internet de la commune.

Gestion de la nouvelle problématique du chlorothalonil

Le chlorothalonil est un fongicide dont l'utilisation a été interdite par la Confédération depuis le 1^{er} janvier 2020. C'est la présence de ses métabolites ou produits de dégradation dans l'eau potable qui est surveillée et limitée, un risque pour la santé des consommateurs ne pouvant être exclu à long terme. Leur teneur ne doit donc pas dépasser 0.100 µg/L dans l'eau potable. Le service s'est appliqué dans un premier temps à réaliser les analyses, puis à déterminer quelle était la situation exacte pour Grandson. Après quelques allers-retours et contrôles entre les laboratoires d'analyse et le canton, les valeurs mesurées admises sont de 0.054 µg/L pour le réseau basse pression (sources des Novalles) et de 0.215 µg/L pour le réseau haute pression (ACRG – puits d'Onnens). Bien qu'en-dessus de la valeur limite sur une partie du volume distribuée, l'eau fournie à Grandson reste parfaitement consommable. Les distributeurs d'eau ont deux ans pour remédier à la situation dans la mesure de leurs possibilités techniques et financières. Grandson est optimiste, car le nouveau réservoir intercommunal actuellement à l'étude serait à priori alimenté par de l'eau conforme aux valeurs. Le site internet communal fournit les données détaillées de la qualité de l'eau.



Présentation publique au sujet de la légionellose



Suite à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD ; RS 817.022.11), les distributeurs d'eau sont tenus de contrôler l'eau des douches dont ils sont propriétaires ou exploitants. Compte tenu des moyens à disposition de l'Office de la consommation (OFCO), ce dernier a décidé de remettre ces analyses d'autocontrôle à la charge des distributeurs d'eau dès le 1er janvier 2020. C'est pourquoi toutes les structures privées concernées sur la commune ont été identifiées (clubs sportifs, campings, hôtels, etc.) et invitées par courrier à réaliser ces contrôles qui visent principalement à éviter une infection de type légionellose.

La commune a proposé aux intéressés de se joindre à sa propre campagne (principalement axée sur les salles de gym) afin d'optimiser les frais. De plus, une séance publique a été organisée le 10 mars afin que la société Viteos, experte en la matière, puisse exposer la problématique et répondre à toute question à la quinzaine de participants inscrits.

Fuites d'eau et divers

En 2020, il y a eu 11 fuites sur le réseau communal (6 en 2019) et deux fuites ont été détectées chez des privés comme l'année précédente.

Profitant de la dynamique de rénovation et d'amélioration du réseau d'eau potable créée par les travaux de mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup, l'occasion a été saisie de poser deux nouvelles trivannes entre la rue Basse et le chemin du Lac. En cas de futurs problèmes sur le réseau, ces nouveaux outils permettront de limiter les périmètres d'intervention, ce qui impactera nettement moins de consommateurs et le fonctionnement du réseau.



Eaux usées et eaux claires

Missions et prestations

Missions

- Traiter et évacuer les eaux usées et les eaux claires pour éviter tout impact environnemental néfaste
- Gérer la STEP et les différents ouvrages du réseau efficacement et dans le respect des normes
- Veiller à l'entretien, au renouvellement et à l'extension du réseau d'épuration des eaux
- Coordonner les projets communaux avec le projet de régionalisation
- Veiller à la bonne facture des travaux des mandataires spécialisés

Prestations

- Contrôle quotidien et vérification des relevés de la STEP
- Intervention lors d'alarmes à la STEP et sur les différentes STAP (24/24 et 7/7)
- Entretien du réseau des conduites existantes et des 23 stations de pompage/relevage
- Participation aux séances de chantier impliquant des travaux sur le réseau d'évacuation EU/EC communal
- Prise d'échantillons pour analyses par le Laboratoire cantonal
- Coordination avec l'AIERG (PGEEi)
- Garantir le traitement professionnel des eaux usées en tout temps et en toutes circonstances
- Coordination avec l'AIERG (conduites et transformation de la STEP en STAP)

Points marquants 2020

- Réalisation du séparatif de Couvaloup (préavis 624/19)
- Travail de clarification de la gestion des eaux sur le site de la Poissine/Cand-Landi

Synthèse des activités

Réalisation du séparatif de Couvaloup (préavis 624/19)

Les travaux préparatoires ont débuté en juillet et ont consisté à construire des réseaux provisoires d'alimentation en eau, gaz et électricité et à procéder aux constats des bâtiments avant travaux et à l'état zéro des mesures de stabilité des ouvrages. Les travaux de génie civil, techniquement très complexes principalement à cause de l'exigüité et de l'enchevêtrement des conduites dans la ruelle de Couvaloup, se sont ensuite déroulés sans encombre majeur jusqu'à fin octobre 2020. Afin de permettre la connexion sur la chambre d'eau claire en attente suite travaux de la rue Haute en 2017, ainsi que pour réaliser de nouvelles installations pour le gaz et l'eau, il a été indispensable de fermer la rue Basse à la circulation durant 10 jours. Une partie des travaux a été réalisée de nuit pendant cinq jours afin de permettre le passage des cars postaux, dont le trafic ne pouvait pas être dévié ou interrompu. La coordination avec la DGE, l'OFROU, Car Postal, les commerçants, les entreprises ainsi que les habitants de la rue Basse s'est donc déroulée sans accroc, notamment grâce au très bon travail du service de plantons, mis en place 18h/24. En plus du remplacement de tous les services de la ruelle de Couvaloup, cette opération a permis de diriger vers le lac un volume conséquent d'eau claire qui ne transitera donc plus par la STEP.



Travail de clarification de la gestion des eaux sur le site de la Poissine/Cand-Landi

Un effort considérable a été engagé de la part de Cand-Landi, sur demande des services techniques communaux, afin de mieux connaître et comprendre la manière dont fonctionne le réseau d'évacuation des eaux du site de la Poissine. Les données de cadastre souterrain connues ont été compilées et les données manquantes ont été relevées et introduites dans le SIT communal. Quelques simples travaux correctifs ont ensuite permis de considérablement diminuer le volume d'eau parasite et de déchets divers (notamment des bouchons) envoyé à la STEP de Grandson.



Energie

Missions et prestations

Missions

- Assurer avec Romande Energie la fourniture d'électricité pour l'éclairage public
- Entretien du réseau d'éclairage public en collaboration avec Romande Energie
- Assurer le renouvellement et l'extension du réseau d'éclairage public
- Fournir et poser la décoration lumineuse lors des fêtes de fin d'année
- Mettre en oeuvre le Concept énergétique communal selon les opportunités
- Développer avec Romande Energie un réseau de chauffage à distance
- Veiller à ce que la fourniture de gaz par la Ville d'Yverdon-les-Bains - Energies soit réalisée

Prestations

- Détection des pannes et réparation lors de défauts mineurs
- Signalement des défauts du réseau au mandataire chargé de l'entretien
- Modernisation de l'éclairage public et mise en éclairage dynamique sur mandat
- Production d'énergies renouvelables (STEP et panneaux photovoltaïques)
- Collaboration avec le projet Région Energie et les communes partenaires
- Accompagner le développement du réseau de chauffage à distance de Romande Energie

Points marquants 2020

- Réalisation d'un réseau de chauffage à distance (CAD)
- Création du fonds de développement durable
- Nuit des Perséides : extinction partielle de l'EP
- Participation à Equiwattmobile

Synthèse des activités

Réalisation d'un réseau de chauffage à distance (CAD)

Objet d'un partenariat entre Romande Energie Services et la commune pour les 30 prochaines années, la réalisation du bâtiment multi-usages sur le site de Borné-Nau constitue le point de départ du tout nouveau réseau de chauffage à distance (CAD) aujourd'hui en fonction sur une partie de la commune. C'est donc une vingtaine de bâtiments qui seront progressivement chauffés par ce biais, entre le site de Borné-Nau jusqu'aux portes de la place du Château. Débutés en novembre 2019, les travaux de pose du réseau se sont déroulés comme prévu jusqu'en septembre 2020.



Création du fonds de développement durable

Le règlement pour l'octroi des aides dans le cadre du fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable a été accepté par le Conseil communal le 1er octobre 2020 et signé par la Cheffe du département le 2 novembre 2020. La directive étant de compétence municipale, l'exécutif a sollicité l'avis de la commission consultative sur l'énergie qui s'est réunie le 17 novembre 2020. La Municipalité a pris connaissance de ses propositions et a prévu des séances de travail en début d'année afin de finaliser et valider la directive.

Nuit des Perséides : extinction partielle de l'éclairage public

Pour la première fois, la commune a participé à la Nuit des Perséides en éteignant partiellement l'éclairage public. En effet, sur les 42 armoires que compte la commune pour alimenter l'éclairage public, la priorité a été l'extinction des axes en bordure du territoire communal, donc plus en lien direct avec l'environnement non construit. L'éclairage public de Corcelettes, du bord du lac ainsi que la route de la Brinaz et le haut des Tuileries a été éteint pendant la nuit du 12 au 13 août. Ce travail manuel a permis de vérifier l'accessibilité des armoires, la maniabilité des serrures et de contrôler les connexions des luminaires. Là aussi, la collaboration avec le service des Travaux et environnement a été précieuse.

Equiwattmobile

Pour la deuxième année consécutive, mais cette fois-ci seule et hors cadre du projet Région-Energie, la commune a accueilli le bus Equiwattmobile, une proposition de la Direction générale de l'énergie, l'après-midi du 23 septembre 2020 sur la place du Château. Cette action a pour but de montrer ou de rappeler des conseils simples à mettre en place dans notre quotidien pour encourager les économies d'énergie. Cette année, l'accent était mis tout particulièrement sur le réseau informatique (consommation des portables, connexions internet, téléchargements de vidéos et conservation des courriels inutiles). Malheureusement, les conditions météo en début d'après-midi ont retenu une partie du public intéressé.

Bâtiments et gérances



Préambule municipal

L'événement totalement imprévisible qui a chamboulé toute l'organisation du service a été la crise sanitaire et avec elle, l'obligation faite de mettre en place des mesures de désinfection très contraignantes dans tous les bâtiments publics communaux avec un effort très soutenu dans le cadre des écoles. Les concierges scolaires ont été particulièrement sollicités. Ils ont dû faire preuve d'une grande souplesse en modulant leurs horaires pour parvenir à répondre aux impératifs de nettoyages en intervenant très tôt le matin, sur la pause de midi et après le départ des élèves. Pour rappel, durant le semi-confinement et à l'inverse des autres communes, les élèves de l'arrondissement sans solution de garde, par décision de l'ASIGE, étaient accueillis dans des locaux scolaires grandsonnois qui sont restés fonctionnels.

Dès l'été, la mise en activité du nouveau centre sportif régional et les préparatifs liés à son inauguration ainsi que la charge des entretiens extérieurs n'ont pas permis le retour à une situation facilement planifiable.

Au niveau du personnel, le départ subit de l'intendant de la salle des Quais dont le poste n'a pas été repourvu et l'absence prolongée d'un employé pour cause de maladie ont contribué à la recherche de solutions de remplacement par les collègues qui ont encore complexifié l'organisation du dicastère.

L'entrée en fonction du nouveau chef de service en août a déchargé son prédécesseur qui a ainsi pu trouver plus de temps à consacrer à d'autres tâches. Le nouvel arrivé a rapidement trouvé ses marques et aisément endossé la fonction.

Un dernier point marquant à relever concerne la gestion du camping du Pécos. A la demande du comité gérant le site, un responsable cantonal s'est déplacé pour effectuer une visite de conseil. Quelques manquements au règlement cantonal ont été relevés, nécessitant une remise en conformité sur certains points précisément signalés. La solution proposée ayant généré des conflits à l'interne, les personnes en poste ont cédé la place à un nouveau comité. Par égalité de traitement, le responsable cantonal a également effectué une visite du camping des Pins en novembre. Dans ce cas également, des remises en conformité seront nécessaires.

En conclusion, l'instabilité a été le fil rouge de l'année, de manière bien involontaire et parfois pesante. Mais elle a aussi offert l'opportunité d'aller puiser dans les ressources et d'innover dans la recherche de solutions vers une nouvelle organisation. La routine n'a eu aucune chance de s'installer en 2020.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2020, le personnel du dicastère Bâtiments et gérances est composé de 9 personnes (soit 9 ETP) :

- Un chef de service à 100%
- Un adjoint au chef de service et chef du secteur gérance à 100%
- Un chef du secteur scolaire à 100%
- Trois concierges scolaires à 100%
- Un concierge gérance à 100%
- Un apprenti de 2^{ème} année agent d'exploitation CFC « bâtiment » (1 jour de cours)
- Un apprenti de 1^{ère} année agent d'exploitation AFP « bâtiment » (1 jour de cours)

- Une secrétaire du service à 50% (rattachée au Greffe municipal)

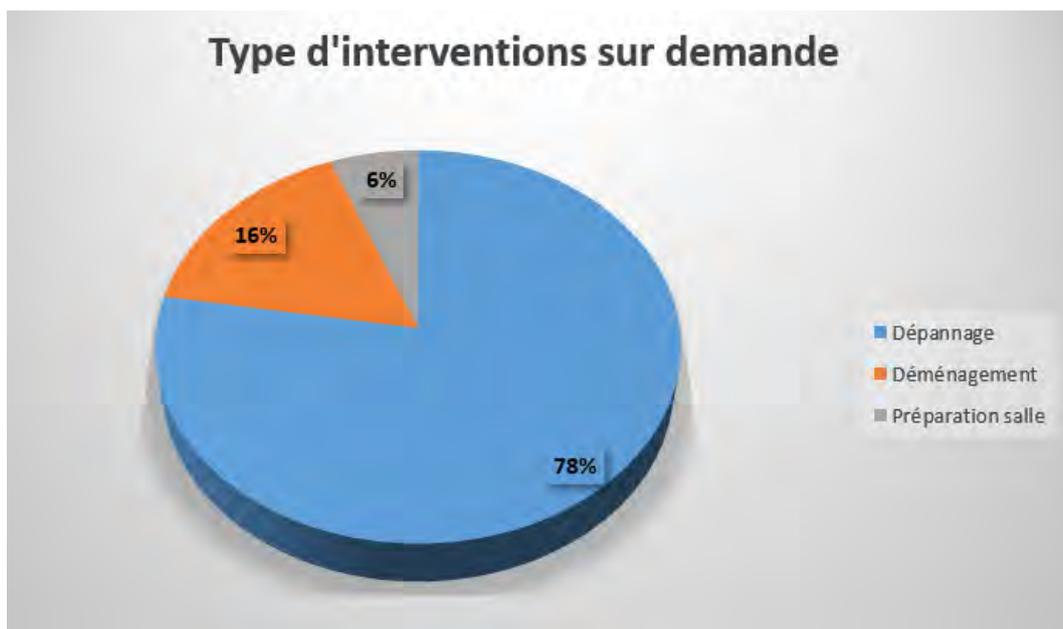
Dans l'effectif susmentionné, il n'est pas tenu compte du personnel auxiliaire non-soumis au règlement du personnel communal.

Monsieur Stéphane Silvani a été engagé en qualité de chef du service des Bâtiments et gérances au 1er août 2020.

Monsieur Théo Péliissier a été engagé en qualité d'apprenti agent d'exploitation « bâtiment » AFP au mois d'août 2020, à sa demande, après avoir réussi son apprentissage d'agent de propreté AFP au sein de la commune. Il bénéficie de cours d'appui dispensés par le Repuis à raison d'une demi-journée par semaine.

Le poste d'intendant de la salle des Quais (0.8 ETP) n'a pas été repourvu à la suite du départ du titulaire.

Suite à l'arrivée du nouveau chef de service, un système d'analyse a été mis en place, tant sur l'imputation des heures par bâtiments que pour les interventions sur demande.



Délégations et représentations municipales

CIP - déléguée de l'employeur

Déléguée communale, aucune participation en présentiel mais vote par correspondance à l'assemblée générale

AIERG - déléguée municipale

Déléguée communale, participation à toutes les assemblées, membre de la commission de gestion, participation à toutes les séances et rédaction commune des rapports des préavis

Fondation de la Cabane Scoute - déléguée municipale

Déléguée communale, participation à deux assemblées

Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains SA - déléguée municipale

Déléguée communale, participation à une assemblée par correspondance

Fondation grandsonnoise d'équipement pour le football - membre du Conseil de fondation

Membre du Conseil de Fondation, participation à une assemblée

Réponses aux vœux, remarques et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2019

Voeux

Voeu 2.1 : Actuellement, il n'existe aucune comptabilité énergétique des bâtiments, ceci alors qu'un collaborateur a suivi une formation à ce sujet. La commission souhaite que ces compétences soient valorisées et mises à profit afin de suivre et d'améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier.

Une comptabilité avait été ébauchée mais non suivie par faute de temps. En revanche, aucun collaborateur du service n'a de formation en comptabilité énergétique des bâtiments. La Municipalité sera attentive à cet aspect.

Voeu 2.2 : La Commission invite la Municipale déléguée à planifier les rénovations énergétiques des bâtiments communaux.

Aucune planification systématique n'est actuellement en cours, en revanche, les rénovations énergétiques sont mises en œuvre lors de chaque transformation de bâtiment ou nouvelle construction. Elles font partie intrinsèque de la planification globale des travaux de rénovation projetés dans le cadre du plan d'investissement ou des préavis.

Observations

Observation 3.1 : La liste des bâtiments communaux manque à l'appel, malgré les demandes répétées des commissions de gestion précédentes. Le rapport devrait être davantage complété et enrichi, permettant de faire ressortir toutes les activités et tâches de la Municipale déléguée et de ses collaborateurs-trices.

La liste exhaustive des bâtiments communaux est mentionnée dans les comptes. Si l'un ou l'autre des bâtiments n'est pas mentionné dans le présent rapport, c'est simplement dû au fait qu'il n'y a rien à signaler le concernant.

Observation 3.2 : La COGES demande que la Municipale soit en mesure de fournir toutes les informations demandées concernant le budget de son dicastère, afin d'en avoir une vision globale et pour en comprendre la gestion.

La Municipalité rappelle que les éléments du budget ne sont pas du ressort de la COGES mais de la Commission des finances. Pour mémoire, les éléments inscrits au bilan communal sont traités par le dicastère des finances. Par contre, la maîtrise du budget de fonctionnement du dicastère est pleinement gérée par le chef de service et sa responsable.

Observation 3.3 : Il n'y a pas eu de demande de subvention pour le raccordement au réseau de chauffage à distance. La COGES invite la Municipalité à le faire sans attendre. Dans le cas contraire, elle invite la Municipalité à prendre des mesures afin de ne pas manquer des opportunités de subventionnement. *Ce projet est celui de la société du CAD, propriété actuelle de la société Romande énergie services SA, qui perçoit toutes les subventions afin d'en diminuer les coûts de réalisation. La Municipalité va étudier si des mesures de subventionnement nouvelles pour ses propres bâtiments seraient possibles.*

Observation 3.4 : Selon la loi sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI) du 18 novembre 1935, "il est établi une estimation dite estimation fiscale en vue de déterminer la valeur d'imposition des immeubles (biens-fonds, droits distincts et permanents, mines) et des installations techniques et industrielles qui comportent des réseaux de transmission, de distribution à des tiers, de circulation ou de transport (réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de chemin de fer, etc.)." Les compétences pour procéder aux estimations fiscales, leur mise à jour et leur révision, sont attribuées à la commission de district du lieu de situation de l'immeuble. La commission d'estimation fiscale pour notre commune n'a pas siégé depuis que la Municipale est en place et sa composition n'est pas connue. La COGES demande que la Municipale se renseigne afin de s'assurer que la valeur fiscale des immeubles et des installations techniques ou industrielles situés sur la commune est à jour. *Une erreur s'est glissée dans le tableau. Il n'y a plus de délégation municipale au sein de cette commission. La commune ne saurait être dans l'illégalité puisque ce travail est diligenté par le registre foncier qui réunit plusieurs fois par année la commission.*

La commission fiscale est composée, depuis le 26 janvier 2015, de :

- *Jean-Daniel Cruchet, Président*
- *Claude Zellweger, conservateur du registre foncier (jusqu'à fin janvier 2020)*
- *Carlos Castro, chef du service de l'urbanisme et des Domaines*

Celle-ci siège une fois par année, afin de mettre à jour les valeurs fiscales des immeubles et des installations techniques ou industrielles, suite à des travaux ou transfert de propriété.

Remarques

Remarque 1.1 : La COGES salue l'intégration d'un BAMO qui permet la coordination générale et le suivi des chantiers, ainsi que la défense des intérêts de la Commune.

Remarque 1.2 : La COGES salue les efforts qui sont faits en matière d'isolation des bâtiments sur le peu de temps mis à disposition pour les rénovations.

Liste des bâtiments communaux

Conformément à l'observation 3.1 de la COGE précédente, le service fournit la liste des bâtiments communaux ou à charge de ce dernier.

- Rue des Colombaires 1 : Immeuble locatif de 4 appartements
- Rue des Colombaires 3 : Immeuble locatif de 15 appartements
- Rue des Colombaires 21 : Immeuble locatif de 6 appartements
- Rue des Colombaires 23 : Immeuble locatif de 6 appartements
- Rue Jean-Lecomte 1 : L'Étal, bibliothèque communale
- Rue Jean-Lecomte 5 : Future ludothèque, garderie communale
- Rue Jean-Lecomte 7 : Anciens abattoirs avec Eco-point et local des sociétés
- Rue Haute 13 : Maison des Terroirs
- Rue Haute 25 : Les Cloîtres, immeuble locatif de 2 appartements et 2 locaux scolaires
- Rue Haute 27 : Les Cloîtres, immeuble locatif de 3 appartements et 3 locaux (paroisse, école et sociétés)
- Place du Château 3 : Ancien local du feu, Eco-point
- Place du Château 9 : Ancienne chapelle désaffectée
- Rue Basse 57 : Hôtel de ville, locaux administratifs et 2 appartements
- Ch. du Lac 41 : L'Oasis, dépôt
- Ch. du Lac 43 : Restaurant des Quais et salle des Quais
- Ch. du Pécos 1 : Capitainerie
- Rue du Jura 14 : Collège Jura A et locaux PPLS
- Rue du Jura 14 : Collège Jura B et salle de gymnastique
- Rue du Jura 25 : Bâtiment de la voirie et un appartement
- Rue du Jura 27 : Collège Borné-Nau B et un appartement
- Rue du Jura 27 : Bâtiment Borné-Nau C avec salle de gymnastique et caserne SDIS
- Rue du Jura 27 : Pavillon Borné-Nau E avec deux locaux
- Ch. de Jolimont : Refuge communal
- Rte de Giez 1 : Chapelle des Tuileries
- Ch. Es Pierres 2 : Collège Es Pierres et dépôt communal
- Rue du Collège 12 : Collège des Tuileries
- Rue des Tilleuls : Dépôt à usage communal
- Grandsonnaz-Dessus : Bâtiment géré par le dicastère des alpages et forêts
- Grandsonnaz-Dessous : Idem



Bâtiments

Missions et prestations

Missions

- Entretien, nettoyage et gestion de la salle des Quais
- Organisation, gestion et attribution des accès aux bâtiments et locaux communaux
- Gestion des baux, des contrats et locations des appartements et biens communaux (parking Jean-Lecomte)
- Entretien, nettoyage et gestion du patrimoine immobilier communal
- Développement, valorisation et maintien en état des bâtiments

Prestations

- Service de nettoyage, d'intervention et dépannage dans les biens immobiliers communaux
- Entretien extérieur des bâtiments communaux (tonte et taille des arbustes)
- Réception, assistance et encadrement des clients à la salle des Quais
- Collaboration avec les utilisateurs des édifices et locaux mis à disposition
- Mise à jour ou en conformité des installations et constructions
- Encadrement et assistance de formation pour personnes en réinsertion professionnelle (CGPI, Repuis)
- Prestations de conciergerie pour les bâtiments scolaires et publics

Points marquants en 2020

- Suivi de chantier CAD et gestion du raccordement des bâtiments communaux
- Suivi de chantier des bâtiments multi-usages (BND) et CSR-BN
- Réalisation du préavis n°614/19 Salle des Quais (pièce de rangement et WC restaurant)
- Changement de locataire pour le kiosque des Tuileries
- Gestion et suivi de la pandémie du COVID-19 avec accueil des enfants de l'arrondissement scolaire lors du premier semi-confinement

Synthèse des activités

COVID-19

Appliquer les directives cantonales et fédérales de mesures de désinfection contre le COVID, soit la désinfection bi-journalière de toutes les salles, corridors scolaires, salles de gymnastique et vestiaires (147 salles).

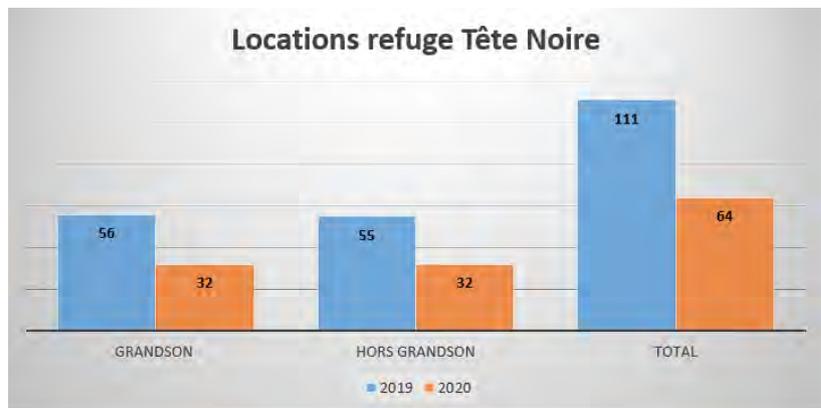
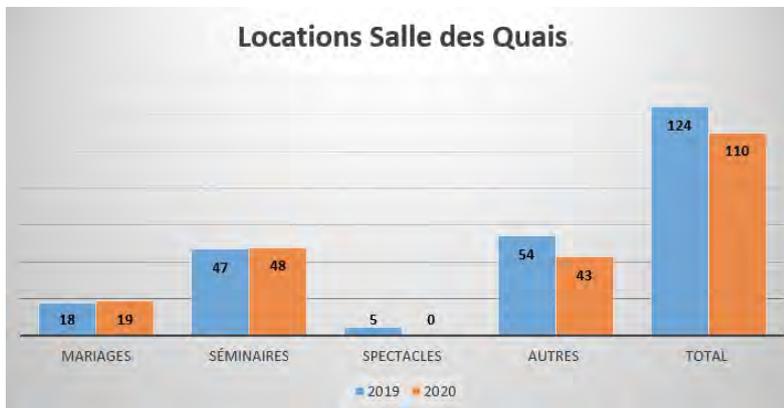
CSR-BN

Mise en exploitation et inauguration du centre sportif régional de Borné-Nau. Le service des bâtiments a le mandat de conciergerie et d'intendance du bâtiment et de ses extérieurs :

- Contrôle des installations techniques, stores, chauffage, cuisine, chambre froide, équipement sportif
- Conciergerie journalière des salles, vestiaires et parties communes
- Entretien des terrains extérieurs (tontes, engrais du terrain en herbe, entretien du sable du terrain de beach-volley, surface de réception du saut en longueur et propreté du site)
- Déneigement
- Taille des arbustes et arrosage des plantations
- Réception et remise des clés ainsi que les états des lieux en cas de locations

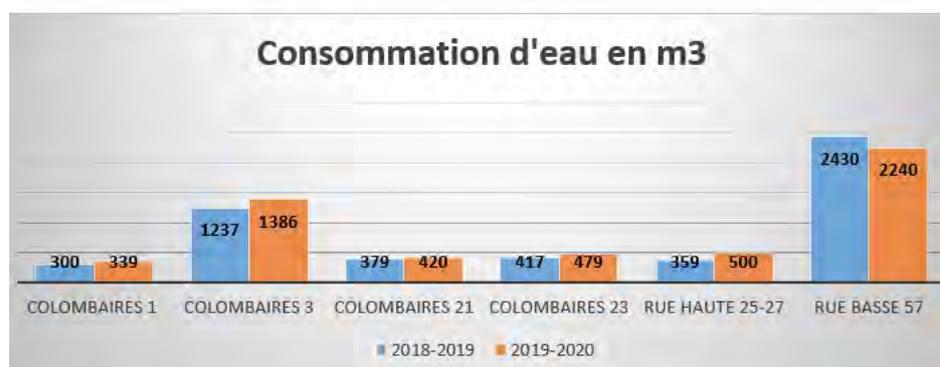
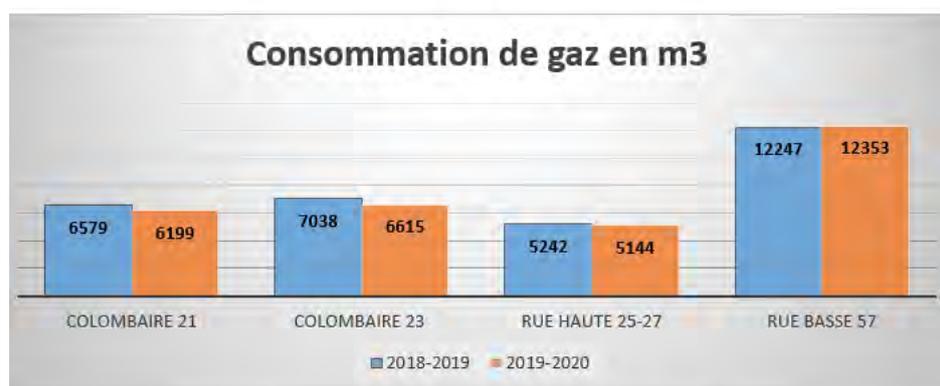
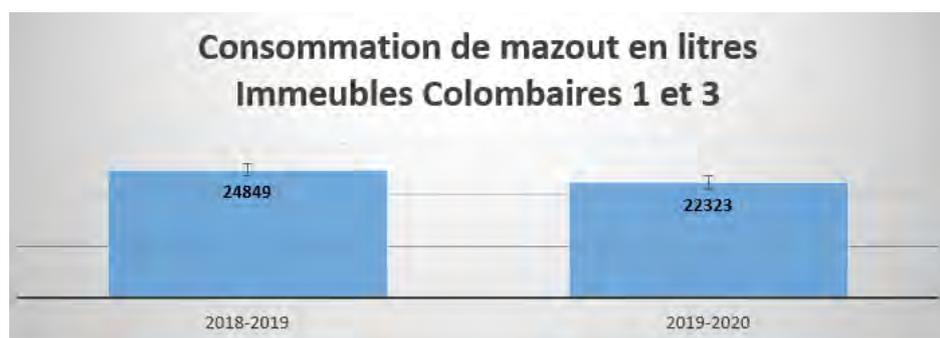


Locations



Travaux énergétiques

Les effets du remplacement des chaudières à gaz et à mazout par le CAD (chauffage à distance) seront analysables à partir de 2022, les différents bâtiments communaux étant raccordés au CAD en février 2021.



Subvention CAD

Une subvention globale a été octroyée pour l'ensemble du CAD portant sur la construction de la centrale. Elle ne peut pas être obtenue une deuxième fois pour chaque bâtiment.

Microgrid

Le raccordement au site de Borné-Nau comprenant les bâtiments CSR-BN, Borné-Nau A, Borné-Nau B, Borné-Nau C, Borné-Nau D sera réalisé en février 2021. Les effets seront analysables à partir de 2022.

Bâtiment multi-usages (BND)

Bâtiment conçu pour accueillir 3 centres régionaux et une centrale de chauffage à distance :

- SDIS : augmentation de la surface de la caserne pour répondre aux normes nécessaires pour les véhicules.
- ASIGE : regroupement des classes du secondaire et transfert des salles ACM et ACT du collège du Jura B. L'ASIGE disposera ainsi d'un site dédié à l'enseignement secondaire pour tout l'arrondissement scolaire.
- CMS : mise à disposition de locaux adéquats en surface et en proximité.



Réseau de chauffage à distance

Les immeubles locatifs des Colombaires 1 et 3, les collèges du Jura A et B, le bâtiment de la voirie et les collèges de Borné-Nau seront raccordés dès février 2021.

Préavis Salle des Quais

De nouvelles tables et chaises ainsi qu'un nouveau projecteur et écran de projection ont été achetés. Le nez de scène a été changé. Des WC séparés et un local de rangement ont été aménagés à l'usage du restaurant.

Gérances

Missions et prestations

Missions

- Tâches de gérance immobilière des 40 appartements communaux
- Création des annonces immobilières et gestion des rendez-vous et visites des potentiels locataires du bien à louer
- Etude des différents dossiers remis par les candidats et la sélection du futur locataire
- Rédaction du contrat de bail et établissement de l'état des lieux d'entrée
- Perception, révision et calcul des loyers et des charges
- Gestion des impayés (relances et conduite des éventuelles procédures de recouvrement)
- Gestion des sinistres (déclaration auprès de l'assureur, résolution des sinistres)
- Gestion des réparations effectuées par le personnel du service avec, le cas échéant, l'éventuelle intervention d'entreprises spécialisées
- Gestion des formalités de fin de contrat (résiliation, état des lieux de sortie, restitution de la caution)

Prestation

- Assistance aux locataires et utilisateurs des bâtiments, appartements et locaux mis à disposition

Tous les travaux nécessaires d'entretien courant ont été effectués afin de maintenir les appartements en bon état. Il est à noter qu'en raison de la dureté de l'eau et de leur vétusté, plusieurs WC ont dû être changés.

Ecoles et sécurité



Préambule municipal

Durant cette année particulière marquée par la pandémie de COVID-19, les activités de nos ASP, du service du feu et surtout de la protection civile ont été très affectées. Tous ont été très sollicités pour couvrir des missions de prévention, des contrôles, d'affichage des consignes et des restrictions et surtout d'assistance aux secteurs médical et paramédical. De sincères remerciements sont adressés aux intervenants pour leur engagement commun face à cette situation qui exige un investissement exceptionnel et solidaire.

A plusieurs reprises, il a été fait mention des problèmes de nuisances et de stationnement sur les chemins du Lac et de Bellerive. Dans la même zone, et plus spécifiquement sur, et aux abords des petites plages, ce sont les incivilités qui sont récurrentes malgré l'installation d'une signalétique appropriée pour chacune des plages, légalisant ainsi les sanctions pour les contrevenants. Pour pallier ces différents problèmes, un plan de circulation et de stationnement a été projeté, mais il a rencontré des oppositions qui ont été retirées à la fin de l'automne. A ce projet, se rajoute un dispositif de vidéo-surveillance pour les petites plages. Cette surveillance est étendue sur les sites scolaires et sportifs de Borné-Nau et du Jura. Aussi bien les travaux routiers que d'installations de vidéo-surveillance pourront être finalisés le premier semestre 2021.

Malgré le confinement dû à la 1ère vague de la pandémie et les restrictions qui s'en suivirent, aux écoles, les différents projets d'aménagement, d'agrandissements et de construction à l'étude auprès de la direction de l'association scolaire intercommunale vont de l'avant. Certains sont en phase de concrétisation comme à Concise avec l'agrandissement du collège Henri Dès ou à Grandson avec le bâtiment multi-usages à Borné-Nau.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2020, le personnel du dicastère est composé de deux personnes (1,5 ETP) :

- Un assistant de sécurité publique (ASP) à 100%
- Une assistante de sécurité publique (ASP) à 50%

Délégations et représentations municipales

ASIGE - membre du Comité directeur

Responsable des bâtiments et du mobilier de l'arrondissement scolaire.

AIORPC - membre du Comité directeur

Responsable communication et relations avec la presse.
Membre du groupe de travail « Règlement du personnel ».

SDIS - membre du Comité directeur

ACRG - délégué à l'Assemblée intercommunale

CCSPA - délégué à l'Assemblée intercommunale

AVCD - membre du Comité

Membre du groupe de travail « Finances Police coordonnée ».
Rencontres trimestrielles avec le Commandant de la Police vaudoise et le Commandant de la Gendarmerie.

Association des Brandons de Grandson et environs - délégué municipal

L'Association a décidé, lors de son assemblée générale du 28 août 2020, de dissoudre la société.

Association des Z'ôtres Brandons de Grandson - délégué municipal

La nouvelle société, qui est sous l'égide de l'USLGT, a décidé d'organiser une manifestation avec un programme restreint sur une seule journée, le samedi 29 février 2020.

Sauvetage des Iris - délégué à l'Assemblée générale

Nommé vérificateur des comptes 2020

Commission communale de sécurité - délégué municipal

CSR-BN SA – Centre Sportif Régional SA - membre du Conseil d'administration

Réponses aux vœux, remarques et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2019

Voeux

Vœu 2.1 : La COGES encourage la Municipalité à mettre en œuvre des mesures de modération et de lutte contre le trafic de transit sur le chemin du Lac dans le but de sécuriser les usagers-ères de la mobilité douce ainsi que les riverains.

La Municipalité est consciente du problème de transit sur la rue du Lac et de Bellerive. Le projet de stationnement Bellerive/Poissine est en attente de la levée des oppositions. Ce projet permettra de stopper le trafic de transit et de sécuriser les piétons ainsi que les usagers de la mobilité douce.

La COGES réitère son vœu, la création du stationnement ne permettra pas de créer de la modération du trafic sur le chemin du Lac.

Vœu 2.2 : La commission consultative de sécurité n'a pas siégé en 2019. La COGES souhaiterait que cette dernière soit consultée lors de l'élaboration de projets qui touchent à ses compétences, ou à défaut au moins une fois par année, pour faire un bilan de l'année écoulée et émettre des recommandations à la Municipalité en matière de sécurité.

La Municipalité a déjà prévu de mettre à contribution la Commission consultative de sécurité en 2020. Il s'agit d'une commission que la Municipalité décide d'activer pour un sujet particulier.

Observation

Observation 3.1 : La Commission constate que les pavillons (Portakabin) de Borné-Nau installés en 2007 sont très mal isolés. Puisqu'ils semblent être appelés à rester en place pour une durée indéterminée, et même si aucune classe n'y siège, la commission demande que la Municipalité prenne contact avec l'ASIGE afin d'améliorer le confort de ces pavillons.

Ces installations étaient et sont toujours provisoires. Quoi qu'il en soit, la Municipalité fera suivre l'observation au Comité directeur de l'ASIGE.

Service de défense incendie et de secours

Missions et prestations

Missions

- Protection de la population au 1er échelon
- Défense incendie et de secours

Prestations

- Assurer la défense incendie et le secours, conformément à la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)
- Sauvetage de personnes et animaux
- Lutte contre les inondations
- Interventions techniques diverses
- Veiller à la bonne application des normes de constructions destinées à prévenir les dangers d'incendie dans les bâtiments publics et scolaires

Points marquants en 2020

- Les travaux de construction de l'extension de la caserne de Grandson
- Les travaux de construction de l'extension de la caserne d'Yverdon-les-Bains

Le calendrier des travaux de construction du bâtiment multi-usages de Borné-Nau comprenant une extension de la caserne de Grandson sont tenus avec seulement, compte tenu de la situation sanitaire et du semi-confinement, quelques semaines de retard. Sa mise en service est planifiée dans le courant du mois de mai, au plus tard juin 2021.

Les travaux de construction de l'extension de la caserne d'Yverdon-les-Bains arrivent à terme. L'inauguration du bâtiment a été planifiée pour 2021.



Extension de la caserne d'Yverdon-les-Bains

Synthèse des activités

·SDIS régional du Nord vaudois

Le Conseil Intercommunal n'a siégé qu'une fois, le 24 septembre 2020 à Suchy. Lors de cette assemblée, les préavis concernant le rapport de gestion 2019, les comptes 2019 ainsi que le budget 2021 ont été approuvés. Une présentation du projet de révision des statuts a également été faite. Ces derniers ont été envoyés aux Municipalités. Une commission consultative a été nommée lors du Conseil communal du 1er octobre 2020. Elle a rédigé un rapport à l'intention de la Municipalité qui l'a fait suivre au CODIR du SDIS avec ses propres prises de position. La fin du processus est souhaitée pour cette législature.

A la fin de l'année 2020, l'association intercommunale SDIS régional du Nord vaudois regroupe 40 communes de la région pour sa défense incendie et de secours.

Côté opérationnel, divers événements sont à relever :

- un nombre général d'heures d'intervention largement en baisse (5'860 heures, en diminution de 26% par rapport à 2019 en raison de l'absence d'évènements multiples majeurs)
- les mesures prises en lien avec la situation COVID-19, dès le 12.03.2020, avec la suppression d'une grande partie du programme d'exercices.

Site DPS de Grandson (C1)

L'effectif du DPS Grandson au 1er janvier 2020 est de 36 personnes, soit six de plus que le minimum recommandé par l'ECA pour un DPS de type "C", comme celui de Grandson. Il est composé de 3 officiers, 8 sous-officiers et 22 sapeurs et 3 recrues de 1ère année.

Dans la caserne de Grandson, située sous la salle de gymnastique du collège de Borné-Nau, sont stationnés cinq véhicules (un poids-lourd, deux mi-lourds, deux légers) et cinq remorques.

En 2020, le DPS Grandson a été alarmé 33 fois dont 20 où il est intervenu seul.

La répartition des alarmes s'est faite de la manière suivante :

- 9 incendies (1 feu de cheminée, 6 feux en plein air, 1 feu de véhicule, 1 feu de bateau) dont 4 à Grandson
- 4 pollutions, dont 2 à Grandson
- 5 alarmes automatiques, dont 1 à Grandson
- 7 inondations, dont 3 à Grandson
- 6 interventions techniques (prévention, chute de matériaux) dont 2 à Grandson
- 1 sauvetage de chat à Grandson
- 1 intervention biologique

Divers

L'année 2020 a été marquée par le changement à la tête du DPS de Grandson. Le chef de site de Grandson, le capitaine instructeur David Perez-Rejon a remis son mandat au capitaine Eric Beauverd qui avait la fonction de fourrier.

La Municipalité salue l'engagement du capitaine instructeur David Perez-Rejon et félicite le capitaine Eric Beauverd, ainsi que tous les cadres et sapeurs pour leur engagement personnel quotidien afin d'apporter secours et assistance aux habitants et aux visiteurs de Grandson et de sa région.

Malgré la pandémie, le SDIS et le DPS ont décidé de participer au Téléthon. Une quinzaine de bénévoles ont été actifs lors du Téléthon qui s'est déroulé le 5 décembre sur la place du Château ainsi que devant le kiosque des Tuileries. La vente des traditionnelles peluches a permis de faire un don de CHF 6'570.- au Téléthon. Le montant total récolté par le SDISNV est de CHF 40'803.50.



Police

Missions et prestations

Missions

- Ordre et tranquillité publique
- Lien avec la gendarmerie
- Gestion du cimetière
- Gestion des manifestations
- Gestion des macarons
- Gestion des objets trouvés/perdus
- Gestion des contraventions (suivi)
- Auditions diverses
- Établissements publics (LADB)
- Exécutions forcées d'expulsion
- Prévention (BPA)
- Task force COVID-19

Prestations

- Contrôle du stationnement
- Inforadar
- Naturalisations
- Manifestations
- Signalisation
- Contrat de prestations (4 communes)
- Notifications
- Patrouilles générales
- Inhumations (cérémonies, tombes, columbarium)
- Contrôle LADB et application des directives fédérales (COVID-19)

Points marquants en 2020

- Étude d'installation de vidéo-surveillance sur les périmètres scolaires du Jura et de Borné-Nau et sur les petites plages sur le chemin de Bellerive
- Étude du passage de 40 à 30 km/h sur la rue Basse
- Suite de la désaffectation partielle du cimetière (centre)
- COVID-19
- Fermeture de la rue Basse durant 15 jours pour travaux
- Inauguration de la zone sportive de Borné-Nau
- Création de plusieurs nouvelles zones de stationnement (avec macarons)

Synthèse des activités

Police cantonale

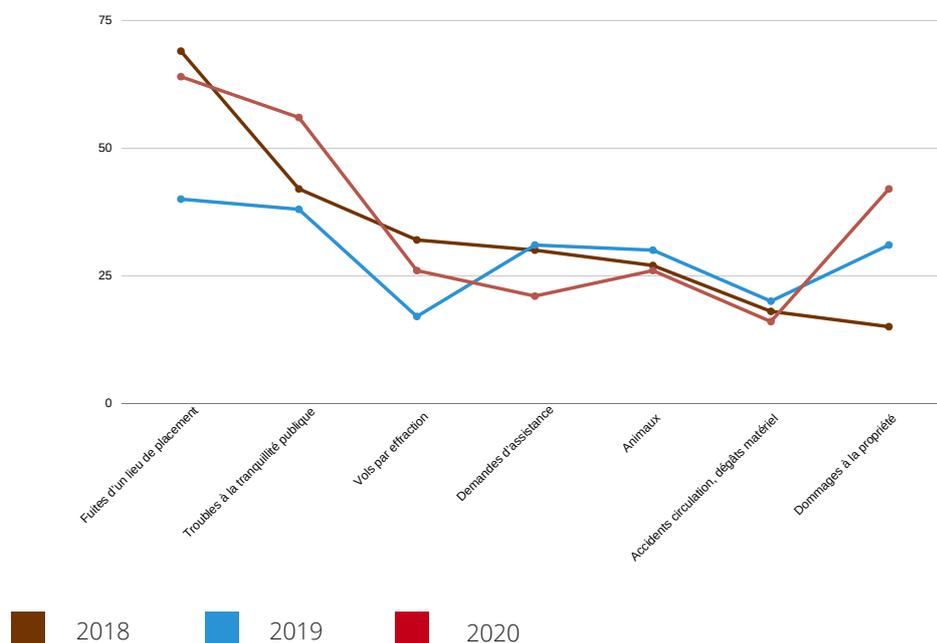
L'organisation du poste de gendarmerie n'a pas changé au cours de l'année 2020. Il est composé de 5 ETP :

- Chef de poste : Pierre-Alain Pittet adjudant
- Sous-Chef de poste : Christian Kholi, sergent-major
- Thierry Staremborg, sergent-major émérite
- Thyfanie Aebi, caporale
- Bruno Chatelan, caporal

Une rencontre entre le chef du poste et le délégué municipal a lieu mensuellement. En cas d'importantes manifestations, telles que les Brandons, la fête médiévale et le marché de Noël, d'événements divers et de demandes particulières de la part des autorités, les rencontres ont lieu à des intervalles plus rapprochés. Lors de ces rencontres, il est discuté des diverses actions de la gendarmerie entreprises sur le territoire communal et tous les événements (délits, effractions, accidents, disparitions, arrestations, etc.) sont détaillés un à un.

Ce nombre augmente légèrement par rapport à l'année précédente, soit 654 contre 573 en 2019. Dans cette analyse, il faut noter une stabilité générale mis à part les dommages à la propriété qui sont en progression.

Comparaisons des principales interventions par rapport à l'année précédente :



Police administrative

Les activités des ASP dans les autres communes, au terme de cette année, présentent un total de 180 heures de présence sur les communes de Montagny-près-Yverdon (117 heures), de Valeyres-sous-Montagny (0 heure), de Fontaines-sur-Grandson (0 heure), de Bonvillars (60 heures) et de Concise (3 heures).

Depuis le 1er octobre 2020, nos ASP sont présents sur la commune de Concise et la commune de Bonvillars a mis fin à notre collaboration au 31.12.2020.

En 2020, nous avons placé l'inforadar à 19 endroits différents dans notre commune, pour une dizaine de jours consécutifs.

Pour les contrôles de stationnements, ce sont 791 contraventions qui ont été posées. Quant aux ordonnances pénales, qui englobent les infractions aux divers règlements communaux, il y en a eu 91. 277 contraventions sont parties en rappels et 26 de ces dernières ont été converties en ordonnances pénales et 5 sommations de payer avant poursuites.

Nous avons enregistré :

- 24 inhumations, soit en tombe à la ligne, en tombe cinéraire, au Columbarium ou au Jardin du Souvenir, ce qui représente environ 30 % de plus que l'année précédente.
- Malgré la COVID-19, 45 dossiers de manifestations ont été traités, ce qui représente une baisse d'environ 25% par rapport à l'année passée.
- 11 dossiers ont été traités en Commission de police, principalement pour des oppositions à des contraventions.
- 107 macarons de stationnement dans les différentes zones ont été délivrés. L'augmentation est due principalement aux nouvelles zones dans le secteur de Borné-Nau.
- 334 actes de poursuites ont été reçus en vue de notification, ce qui représente une augmentation d'environ 30%.
- 5 objets trouvés, 16 vélos récupérés, 1 voiture abandonnée sur la voie publique ont été reçus et gérés. Pour ce qui est de la voiture, le détenteur a récupéré son bien.

En 2020, il n'y a eu aucune exécution forcée d'expulsion sur mandat de la Justice de Paix.

Le secteur de la police administrative gère également plus d'une dizaine de patrouilleurs scolaires aux abords des écoles sur le territoire communal.



Le nouveau parking du Centre Sportif Régional de Borné-Nau (CSR).

Protection civile et militaire PCI

Missions et prestations

Missions

- Protection de la population au 2e échelon
- Appuyer les organes de conduite et les autres organisations partenaires
- Assistance à la population en cas d'événements dommageables ou de catastrophes
- Protéger les biens culturels
- Effectuer des travaux de remise en état

Prestations

- Sauvetage de personnes
- Gestion de trafic routier
- Gestion d'un état-major
- Radioprotection
- Transmissions
- Vérification de l'état des abris privés
- Interventions en faveur de la collectivité

Points marquants en 2020

- Création d'un poste de travail pour le contrôle des abris privés et publics
- Début d'activité du nouveau collaborateur dans le domaine logistique au 1er septembre
- Engagement le 5 janvier sur une battue au profit de la PCV pour retrouver une personne disparue, avec 20 astreints. Un astreint retrouvera le corps et sera par la suite pris en charge par la cellule de soutien psychologique de la PCV.
- En janvier, 482 JS (une moyenne de 20 astreints par jour) pour les JOJ 2020 sur le site de la Vallée de Joux (ce sera la seule manifestation 2020 avec la course de la Bonne Résolution du 11 janvier à Yverdon-les-Bains).
- Dès le 14 mars, engagement COVID, avec 454 astreints qui feront 10672 JS jusqu'au 31 décembre 2020. L'ORPC JNV a été engagée sous le bataillon NORD avec les ORPC GdV et BVY.
- La moitié des cours de répétitions seront annulés, environ 2'300 JS seront tout de même réalisés.

Synthèse des activités

ORPC Jura Nord Vaudois

La commune de Grandson a délégué ses compétences à l'Association intercommunale ORPC Jura Nord vaudois pour tout ce qui concerne la PCI. Le Commandement et le secrétariat de la protection civile régionale sont basés au centre d'Orbe à la rue du Four 5.

Le Conseil intercommunal de l'ORPC nord vaudois n'a siégé qu'une seule fois le 16 septembre 2020 à Chavornay. Le rapport de bataillon a été annulé, ainsi que toutes les activités publiques (visites, portes ouvertes, etc...) en raison de la crise sanitaire. Quelques chiffres au 31.12.2020 :

- 7 professionnels
- 976 miliciens
- 120 membres de la formation d'intervention régionale, mobilisable dans l'heure
- 6 compagnies
- 3 postes de commandement (L'Abbaye, Orbe et Yverdon-les-Bains)
- 3244 convocations envoyées
- 592 ajournements de service accordés
- 102 procédures disciplinaires, dont 40 avertissements et 40 dénonciations au ministère public
- 1240 abris privés contrôlés
- 13741 jours de service effectués par nos astreints
- 15 cours de répétition, 2269 jours de service
- 2 manifestations, 482 jours de service
- 2 engagement en situation d'urgence, 10662 jours de service
- 44 spécialistes et cadres formés à Gollion et Schwarzenburg, 307 jours de service

Des cours divers ont eu lieu, cours de cadres, conduite, assistance sanitaire, appui sécurité, logistique, contrôle des abris et entretien, afin d'assurer l'exploitation minimale des structures et des installations de l'ORPC JNV.

Ecoles

Missions et prestation

Missions

- Assumer l'instruction et la transmission culturelle auprès de tous les élèves
- Assurer l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance : expression orale et écrite, lecture, calcul et résolution de problèmes

Prestation

- Mise à disposition de six bâtiments et divers espaces pour les activités scolaires et parascolaires

Points marquants en 2020

- Nomination d'un nouveau membre au Comité directeur et nomination d'une présidente en remplacement du président démissionnaire
- Les travaux de construction du bâtiment multi-usages de Borné-Nau comprenant entre autres, les futures classes spéciales (ATM-activités de travaux manuels-bois, métal et cuisine) et 5 classes de secondaires accusent, en raison de la pandémie, environ un mois de retard. La mise en service est donc reportée au mois de mai 2021



Le bâtiment multi-usages à Borné-Nau, Grandson

Synthèse des activités

La commune de Grandson a délégué ses compétences en matière de gestion scolaire à l'Association Scolaire Intercommunale Grandson et environs (ASIGE) qui comprend 18 communes.

Le Comité directeur de l'ASIGE se réunit en moyenne toutes les deux semaines au collège de Borné-Nau A à Grandson pour assurer la gestion de l'arrondissement scolaire et traiter les différentes demandes de la direction de l'établissement scolaire, des enseignants, des parents et des communes membres. Pour la rentrée 2020, il y a eu 1452 élèves (764 élèves 1 à 6P, 309 élèves 7 et 8P et 379 secondaires) qui ont été répartis dans 79 classes de 30 bâtiments scolaires sur 11 communes différentes. 1000 élèves sont transportés 4 fois par jour.

Le Conseil Intercommunal a siégé le 11 mars 2020 à Mutrux, le 9 septembre 2020 à Provence et le 17 décembre 2020 à Grandson. Lors de ces différentes assemblées, Mme Marie Christine Robba, Municipale à Vugelles-la-Mothe a été élue présidente et M. Fabian Gagnebin, Syndic de Champagne, membre du CODIR en remplacement à M. Stéphane Silvani, démissionnaire. A noter qu'un poste est toujours vacant. D'autre part, la Commune de Concise a été autorisée à démarrer la construction de l'agrandissement du collège Henri-Dès. Il devrait être mis en service pour la rentrée 2021.

Temples et cultes

Mission et prestations

Mission

- Mise à disposition de locaux selon les exigences légales

Prestations

- Cultes et messes
- Diverses cérémonies œcuméniques
- Parcours complet de catéchèse

Point marquant en 2020

- En 2020, le COVID a mis à mal les activités de la Paroisse catholique de Grandson et environs. Elle n'a pas pu réunir ses membres pour son assemblée annuelle.

Synthèse des activités

Paroisse catholique de Grandson

La paroisse Saint Jean-Baptiste regroupe environ 2'200 catholiques établis sur 11 communes de l'ancien district de Grandson. Avec les paroisses de Sainte-Croix et d'Yverdon-les-Bains ainsi qu'avec les communautés de Baulmes et d'Yvonand, elle forme l'Unité Pastorale (UP) Chasseron-Lac. Elle est animée par une équipe pastorale (EP) que dirige l'abbé Philippe Baudet.

Le Conseil de paroisse est l'organe responsable des finances, de l'administration et de la gestion des biens de la paroisse. Lors de l'assemblée générale de la Paroisse catholique en 2017, il a été décidé que le secrétariat serait pris en charge par celui de l'Unité pastorale à Yverdon-les-Bains (rue de la Maison Rouge 14). Le président du Conseil est M. Daniel Schneuwly.

En raison des mesures sanitaires et pour éviter toute propagation du COVID-19, les fêtes religieuses et autres activités organisées par les paroisses, notamment les soupes de Carême le mois précédant Pâques et les célébrations ont été drastiquement réduites.

Paroisse protestante de Grandson

La paroisse protestante de Grandson est rattachée à l'église évangélique réformée du canton de Vaud. Cette institution de type «service public» a pour tâche de faire connaître l'Évangile auprès de la population réformée de Grandson et des Tuileries, ainsi que des communes de Giez et d'Orges.

En raison des mesures sanitaires et pour éviter toute propagation du COVID-19, les fêtes religieuses et autres activités organisées par les paroisses ont été drastiquement réduites.

Le président du Conseil paroissial est Monsieur Boris Voirol. Mme Suzanne Jaccaud-Blanc est la diacre et M. François Lemrich le pasteur.

Travaux, culture et tourisme



Préambule municipal

En reprenant partiellement ce dicastère au cours du dernier trimestre 2020, il m'est particulièrement difficile de porter un regard sur l'ensemble de l'année écoulée sans évoquer la disparition brutale et rapide de notre cher collègue peu de jours avant Noël. Dominique était un être fondamentalement joyeux, qui appréciait la vie, les contacts avec les gens et partageait ses coups de cœur comme ses coups de sang lorsqu'une nouvelle information le mettait en ébullition. Ses intérêts allaient principalement vers le sport et le tourisme, mais aussi les affaires sociales et la culture et de manière générale vers les gens. Lorsque la confiance était acquise, il déléguait volontiers les tâches à ses proches collaborateurs et collaboratrices. Mais si une situation délicate sur le plan des rapports humains ou de la conduite de l'équipe se présentait, il répondait présent avec pour seul objectif la recherche de solutions durables et correctes.

Les collaboratrices et collaborateurs du service et ses collègues municipaux appréciaient sa bonne humeur et son enthousiasme. Sa disparition nous a beaucoup touchés et continue de créer un vide réel.

Le personnel du dicastère a assumé ses tâches avec une grande indépendance et un parfait professionnalisme, prouvant ainsi toute la confiance que Dominique Willer avait dans son équipe : qu'ils en soient ici toutes et tous chaleureusement remerciés.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2020, le personnel du dicastère Travaux, culture et tourisme est composé de 16 personnes, y compris les apprentis (13.8 ETP) :

Service des travaux

- 1 chef de service à 100% (dont 40% affecté au service Réseaux et énergie)
- 1 adjoint au chef de service (fontainier) à 100% (dont 60% affecté au service Réseaux et énergie)
- 7 employés à 100%
- 1 employée à 80%
- 3 employés à 50%
- 1 apprenti agent d'exploitation CFC à 100 % (1 jour de cours / semaine)
- 1 apprenti agent d'exploitation AFP à 100 % (1 jour de cours / semaine)
- 0 missions type CGPI en cours

- 1 employée administrative à 42.5% (partagée et engagée à 85% au service de l'Urbanisme et des domaines)

Culture et tourisme

- 1 déléguée aux affaires culturelles et touristiques à 50%

Le poste d'un collaborateur à 50% licencié au mois de mai a été repris par un employé déjà engagé à 60% dont le temps de travail a été porté à 100%.

Le poste de maçon communal a pu être attribué à un nouveau collaborateur dès juillet 2020.

Conformément aux réglementations sanitaires, la déléguée culturelle a effectué du télétravail de fin mars à fin avril, et du télétravail partiel durant les mois de mai, novembre et décembre.

Délégations et représentations municipales

FAdEGE - membre du conseil de Fondation

Séances du Comité.

RADEGE - président du Comité de direction

Séances du Comité. Participation à l'assemblée générale

STRID SA - membre du Conseil d'administration

Participation aux séances du Conseil d'administration ainsi qu'à celles de la commission pour les ressources humaines. Participation à l'assemblée générale.

Commission tourisme de l'ADNV - délégué en tant que membre de l'Association des Terroirs de Grandson - délégué municipal

Participation aux séances.

Maison des Terroirs - délégué municipal

Participation à l'Assemblée générale et à diverses séances de Comité.
Président du Comité dès le mois de novembre.

USLGT - délégué municipal

Participation à l'Assemblée générale et aux assemblées de Comité.

Réseau culturel régional

Participation à des séances de Comité.

Fondation d'animation « Le Croch'Pied » - membre du Conseil de fondation

Participation aux séances et à l'assemblée générale.

Pro Grandson - Bureau et Comité

Participation aux séances et à l'Assemblée générale.

Fondation grandsonnoise d'équipement pour le football - président du Conseil de fondation

Politique culturelle régionale et cantonale

Participation à plusieurs rencontres

Réponses aux vœux, remarque et observations de la Commission de gestion sur le rapport 2019

Voeux

Travaux et environnement

Vœu 2.1 : La COGES encourage le Municipal délégué à végétaliser les bordures de routes, îlots ou autres surfaces, sitôt que les conditions le permettent.

Chaque fois qu'il sera possible nous tiendrons compte de cette demande. Cela a d'ailleurs été mis en pratique immédiatement à Borné-Nau en favorisant une haie de charmilles en lieu et place de la barrière prévue en bordure du nouveau parking du CSR-BN.

Vœu 2.2 : La COGES encourage le Municipal délégué à communiquer davantage dans son rapport sur le travail de qualité fourni par les employés de la voirie et des espaces verts, comme il l'a mentionné lors des auditions.

Cette communication sera intégrée dans le prochain rapport de gestion.

Vœu 2.3 : La COGES souhaiterait que soit testé un second créneau horaire de la déchèterie mobile permettant aux travailleurs et travailleuses de l'utiliser sans devoir se rendre en voiture à la déchèterie intercommunale, par exemple un soir par semaine.

La Municipalité va rapidement étudier la question et aménager les horaires en fonction.

Observations

Observation 3.1 : La COGES constate que la place du Château est un lieu peu agréable et, malgré le projet à long terme, propose qu'une placette soit végétalisée et aménagée rapidement avec du mobilier provisoire et amovible qui pourra éventuellement être utilisé ailleurs.

La Municipalité fait hélas le même constat. Il n'est malheureusement pas envisageable d'aménager un espace provisoire. Cependant le projet du Coteau des Remparts va nous permettre d'offrir enfin à la population grandsonnoise un espace convivial et agréable.

Observation 3.2 : La COGES relève que le lieu actuel de la déchèterie mobile est à Grandson. Les habitant-es des Tuileries devraient pouvoir bénéficier de ce service aussi.

La Municipalité va rapidement étudier la question et prévoir ce service également aux Tuileries.

Remarques

Remarque 1.1 : La COGES salue l'installation rapide du troc à la déchetterie, suite à la demande de la COGES et d'une conseillère communale en 2019.

Remarque 1.2 : La COGES salue le travail des collaborateurs de la voirie pour l'entretien des routes et ceux des jardins qui participent à valoriser l'image de l'un des "Plus beaux villages de Suisse".

Remarque 1.3 : La COGES salue le travail de la déléguée à la culture pour son engagement envers la commune.

Remarque 1.4 : La COGES transmet ses meilleurs vœux de rétablissements et encouragements aux deux collaborateurs du Dicastère.

Voirie

Missions et prestations

Missions

- Veiller à l'entretien et au renouvellement du réseau routier et assurer le service hivernal
- Assister les spécialistes pour les tâches liées à la signalisation (police et pompiers)
- Exécuter les tâches de nettoyage du domaine public
- Soutenir les sociétés locales dans leurs manifestations

Prestations

- Entretien routier
- Nettoyage des espaces publics
- Service hivernal
- Manifestations
- Entretien du parc de véhicules
- Gestion de projet

Points marquants en 2020

- Finitions des travaux de la Porte d'entrée de Grandson
- Mise en place de l'outil SIT pour les demandes de permis de fouille – validation de la directive
- Rénovation des grilles de route rue Basse à l'occasion de sa fermeture
- Réalisation du parking provisoire de 50 places au Centre sportif régional
- Agrandissement du dépôt de la voirie– avant-projet et appel d'offres pour prestation d'architecte
- Rénovation du BiblioTroc suite à incendie

Synthèse des activités

Finitions des travaux de la Porte d'entrée de Grandson (préavis 591-17)

Terminés à fin 2019, les travaux de réalisation de la porte d'entrée de Grandson n'ont laissé en 2020 que les opérations de finitions. La surface dédiée au P+R des CFF a également été achevée. Ce nouvel aménagement n'a posé aucun problème durant sa première année d'utilisation et répond aux attentes.



Mise en place de l'outil SIT pour les demandes de permis de fouille – validation de la directive

Afin de gagner en efficacité et assurer un meilleur suivi, les demandes de permis de fouilles sur le domaine public seront, dans le courant 2021, à soumettre en ligne aux services par l'intermédiaire du SIT communal (application geocity en cours de développement en partenariat avec le SIT d'Yverdon-les-Bains). Le service en a profité pour soumettre à l'approbation de la Municipalité une nouvelle directive en la matière. Ce document a été complété d'une check-list qui met en évidence les étapes-clés, les informations importantes et formule la recommandation aux entrepreneurs de vérifier auprès de leur assurance responsabilité civile s'ils sont couverts pour les risques liés à ce type de travaux.

Rénovation des grilles de route rue Basse dans le cadre de sa fermeture



Saisissant l'opportunité des 10 jours de fermeture de la rue Basse (travaux de mise en séparatif à la ruelle de Couvaloup), le Service des travaux a profité de faire changer 12 grilles de route en mauvais état en raison de la forte sollicitation due au trafic.

Ce remplacement a permis d'atténuer le bruit résultant du jeu des grilles.

Réalisation du parking provisoire de 49 places au centre sportif régional

Légalisé lors de la mise à l'enquête du centre sportif régional, ce parking a été construit d'avril à juillet 2020, dès l'aboutissement des travaux de la route et de la salle de sport. Il se compose de 45 places de parc classiques, deux places pour personnes handicapées et 2 places de recharge pour voitures électriques. Il est provisoire car il devrait laisser la place à moyen-long terme, à un parking sur deux niveaux qui pourrait voir le jour au moment où la légalisation des terrains en direction de l'Est du site sera effective.



Agrandissement du dépôt de la voirie – avant-projet et appel d’offres pour prestation d’architecte

En 2019, une partie des dépôts extérieurs à l’Est de la voirie (en limite avec la société Claude Piguet SA) a dû laisser la place à la nouvelle route qui permet le contournement du centre sportif régional. Ces surfaces manquantes sont aujourd’hui louées sur le site de la Perraudettaz. Cette dispersion des lieux de stockage, cumulée à l’exiguïté et la non-conformité des espaces vestiaires/WC/douches des locaux de la voirie, est identifiée depuis une dizaine d’année comme problématique. Cela a été le déclencheur d’une étude pour l’agrandissement des locaux de la voirie. A cet effet, un appel d’offres pour la prestation d’architecte, afin de mener un projet jusqu’à l’enquête publique, a été réalisé. Après chiffrage, un préavis devrait être présenté à la Municipalité et au Conseil communal en 2021.



Rénovation du BiblioTroc suite à un incendie

Dans la nuit du 7 juin 2020, le Bibliotroc situé entre l’Hôtel de Ville et la gare a été incendié intentionnellement. Malgré l’enquête qui a suivi la plainte communale, le/la responsable n’a pas été démasqué-e. Dans l’impossibilité de remplacer cette cabine, le service a décidé de la faire renaître de ses cendres et d’en assumer les stigmates. Elle a donc repris du service toute pimpante le 31 août.



Déchetterie intercommunale et collecte des déchets urbains

Missions et prestations

Missions

- Organisation des collectes des déchets urbains
- Offrir un service de déchetterie intercommunale

Prestations

- Ramassage des déchets urbains
- Déchetterie intercommunale
- Déchetterie mobile
- Déchetterie porte à porte

Points marquants en 2020

- Création et mise en service d'une nouvelle carte de déchetterie
- COVID 19 – Mise en place de mesures à la déchetterie

Synthèse des activités

Création et mise en service d'une nouvelle carte de déchetterie

Il était grand temps de moderniser et sécuriser la carte d'accès à la déchetterie intercommunale. Chaque ménage des communes de Grandson, Montagny-près-Yverdon et Valeyres-sous-Montagny a donc reçu ce nouveau modèle de carte nominatif et sécurisé par un hologramme qui empêche de copier le document. Le code QR intégré renvoie quant à lui à la version en ligne du MemoDéchets.



COVID 19 – Mise en place de mesures à la déchetterie et au dépôt

Durant la première vague de la pandémie, la déchetterie a dû plusieurs fois adapter son fonctionnement aux directives en vigueur. La situation la plus contraignante a eu lieu au printemps lorsque la limitation du site à 5 personnes a créé de longues files d'attente, parfois jusqu'au passage sous-voies des CFF. La deuxième vague a été moins impactante : seuls la distanciation sociale et le port du masque étaient obligatoires sur le site.

Espaces verts et cimetière

Mission et prestations

Mission

- Entretien et développer les espaces verts, y compris les places de jeux et le cimetière

Prestations

- Cimetière
- Assistance aux cérémonies funéraires
- Espaces verts, parcs et promenades
- Entretien des terrains de football

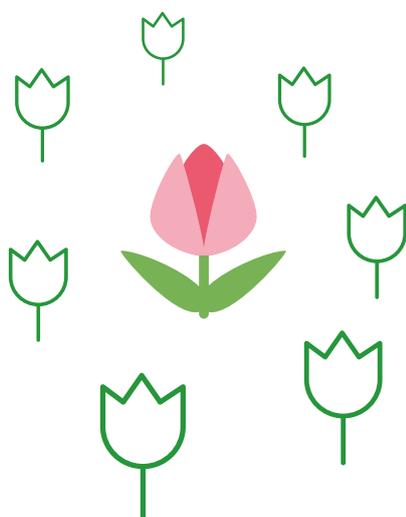
Points marquants en 2020

- Octroi du permis de construire pour la réalisation de l'espace des Remparts
- Participation à l'action l'aiMant Rose – massif de tulipes
- Début des travaux de la désaffectation du cimetière
- FCGT - Analyse projet et offre projet pour mise en conformité des terrains B et C (AIERG)

Synthèse des activités

Participation à l'action l'aiMant Rose – massif de tulipes

La commune a à nouveau participé à cette action, cette fois en collaboration avec l'UBS. La banque a fourni les bulbes de tulipes et les bras, la commune le massif et la logistique.



Octroi du permis de construire pour la réalisation de l'espace des Remparts

Une modification du projet, notamment sur la matérialité du mur a été présentée aux opposants au mois de mai 2020 lors d'une séance à la salle du Conseil. Malgré la prise en compte de quelques remarques émises durant cette rencontre, les oppositions qui n'ont pas été retirées ont été levées par la Municipalité. Le permis de construire est donc entré en force le 22 octobre 2020, soit 30 jours après son octroi et en l'absence de nouveaux recours d'opposants déboutés. La réalisation aura lieu au printemps 2021.

Début des travaux de la désaffectation du cimetière

Les travaux de désaffectation de la partie centrale du cimetière ont été terminés en 2020, c'est-à-dire toutes les opérations de creuse, d'évacuation des monuments et de remise en état brut de la surface. Restent pour 2021 les aménagements paysagers, plantations, réalisation de la place centrale, pose des bancs et déplacement de la fontaine.



FCGT - Analyse projet et offre projet pour mise en conformité des terrains B et C - synergie avec le chantier AIERG

Le montage du dossier technique final, les appels d'offres et la demande de subvention auprès du fonds du sport a nécessité la totalité de l'année 2020 pour aboutir. Les prémices d'un démarrage de chantier ont toutefois eu lieu en décembre 2020. En effet, profitant de la fouille pour la pose de la conduite de refoulement de l'AIERG, le FCGT a pu enfouir une première série de tubes électriques. Le chantier débutera réellement en février 2021.



Culture et tourisme

Missions et prestations

Missions

- Développer le potentiel culturel à Grandson
- Soutenir et organiser des activités culturelles dans le bourg
- Accompagner les projets communaux sous l'angle culturel
- Mettre en valeur le bourg historique et les espaces publics sur le territoire communal
- Intensifier le rayonnement de la commune en participant à des projets culturels régionaux
- Rechercher et compiler des données historiques
- Réaliser et gérer des publications papier de la commune et les mettre en ligne sur le site internet communal (dès le 08.10.2019)

Prestations

- Visites guidées gratuites
- Manifestations culturelles et festives
- Signalétique touristique piétonne
- Panneaux historiques
- Collaboration avec divers organismes culturels et touristiques
- Communication

Points marquants en 2020

- Installation des totems de signalétique piétonne
- Tournage d'un film « court-métrage » dans la rue Haute

Synthèse des activités

Signalétique piétonne

Cette entreprise de longue haleine, initiée en 2016 avec l'agence Experientiel, est arrivée à son terme. La déléguée culturelle a géré l'intégralité de ce projet qui a abouti à la création de 23 totems de signalétique piétonne, principalement destinés aux touristes. Les structures ont été réalisées par l'entreprise Signal SA et leur graphisme par l'agence NOW. Le Service Travaux et environnement s'est chargé de la pose, en collaboration avec la Police administrative ; la déléguée culturelle souligne l'excellente coordination et l'engagement des différents intervenants.

Malgré un léger retard de production dû à la pandémie, les totems ont pu être installés en été, ce qui s'est avéré particulièrement judicieux en cette année de retour au tourisme local et régional. Le journal La Région a offert une bonne visibilité à la petite cérémonie d'inauguration.



Un nouveau parcours totémique à Grandson

TOURISME Le bourg a inauguré hier sa nouvelle signalétique piétonne. Simple et efficace.

Soucieux de faire honneur à son appartenance au club des « plus beaux villages de Suisse », Grandson a renouvelé sa signalétique piétonne, sous la forme de 23 totems.

L'objectif de ce renouvellement est double. Il s'agit d'abord d'offrir aux visiteurs des indications spécialement conçues à leur intention. La pandémie de Covid-19 ayant mis en lumière l'importance du tourisme régional, la Commune a voulu repenser sa signalétique en fonction des besoins des voyageurs. Le second but était d'apporter un peu d'uniformité d'anciens panneaux, pour le moins « hétéroclites », ayant été accumulés au fil des années.

Le changement a été initié en 2016 par le secteur Culture et Tourisme de la commune nord-vaudoise. « C'est un projet

de longue haleine, avec beaucoup d'allers-retours entre les intervenants, relate Annick Voirel Reymond, déléguée Culture-Tourisme, lors de l'inauguration. De plus, il n'est pas évident de penser aux indications quand les lieux nous sont si familiers. »

Parcours du combattant

Pour éviter les faux-pas, la Commune a fait appel à l'agence spécialisée Experientiel, chargée de l'analyse détaillée de la signalétique du village. Pour établir son plan, la société a consulté divers acteurs touristiques locaux. Pour répondre à leur souci d'esthétisme, les initiateurs du projet ont confié le graphisme à l'agence de communication NOW, déjà à l'origine du nouveau logo de la Commune et de son site internet. L'entreprise Signal SA a



Annick Voirel Reymond prévient de ne pas tomber dans le panneau de leur apparence simplifiée: ces totems sont pensés pour être rapides et efficaces. MICHEL ZUPPERER

ensuite réalisé les panneaux. La mise en place finale a été effectuée par le Service Travaux et Environnement, en collaboration avec la Police administrative.

Deux sortes de totems indiqueront leur chemin aux touristes égarés. Huit panneaux « généralistes » ont été placés aux endroits stratégiques du bourg (gare, parking, débarcadère, camping). De là, les piétons pourront se diriger

vers diverses destinations (chalet, port, Office du tourisme), en fonction de quinze totems directionnels plus précis, accompagnés d'un pictogramme et d'un temps de parcours. « Ce dernier sera peut-être revu en fonction des retours et des conseils des piétons », glisse le syndic François Payot, présent lors du lever de rideau sur ces panneaux.

• M. B.

Tournage d'un film court-métrage

Le collectif de cinéastes Bad Taste Pictures a choisi Grandson pour tourner son court-métrage soutenu par l'Office fédéral de la Culture : après avoir parcouru toute la Romandie, le réalisateur a affirmé ne pas avoir trouvé de plus bel endroit que la rue Haute !

L'équipe de tournage comptait des professionnels ayant participé à la série TV « Quartier des banques », ainsi que des comédiens de renom, comme le Vaudois Roland Vouilloz et l'acteur écossais Sean Biggerstaff, qui a joué dans la saga « Harry Potter ».



Prévu sur deux jours durant le mois d'octobre, le projet a failli être compromis pour un malheureux hasard de calendrier, la rue Basse devant exceptionnellement être fermée à la circulation en raison d'importants travaux. Heureusement, des solutions ont pu être trouvées afin de maintenir ce projet unique pour le rayonnement de Grandson. La Région lui a consacré sa Une et trois pages rédactionnelles.

https://www.grandson.ch/wp-content/uploads/2020/10/2020-10-19_Art_LaRegionVisiteMagique_03.04.02.pdf

Le court-métrage intitulé Action, tourné en un seul plan-séquence, a eu le privilège d'être sélectionné par Swiss Films pour ses Shorts Films 2021.

Patrimoine

L'annulation de certaines manifestations a permis de consacrer du temps à l'étude d'archives et de plans anciens. En collaboration avec le chef du Service Bâtiments et gérances, la déléguée culturelle a fourni à l'architecte en charge du projet « Hôtel de Ville » un dossier détaillé présentant l'histoire complexe du site et la chronologie de ses monuments. Plusieurs sont d'intérêt régional (note 2 au recensement architectural cantonal) :

l'Hôtel de Ville du 19e siècle et les armoiries baillivales qu'il abrite (salle du Conseil), la tour médiévale de l'ancien couvent des Cordeliers, les anciens bâtiments du couvent (dépôt Sugyp, côté Jura), la fontaine du 18e siècle, accolée à la partie inférieure de la tour.

Les recherches montrent qu'il serait d'un grand intérêt touristique de symboliser par un marquage au sol le tracé des anciens murs. De plus, une réhabilitation de la tour offrirait un point de vue grandiose et inédit.



Les rapports archéologiques relatifs aux fouilles de la rue Haute et du quartier de Borné-Nau ont été remis fin décembre et seront étudiés l'an prochain.

QR-codes

Le télétravail a permis d'approfondir diverses recherches. Profitant de ce que les QR-codes des panneaux historiques devaient être remplacés – ceux installés en 2014 n'étant plus fonctionnels – la déléguée culturelle a considérablement étoffé les renseignements accessibles via ces nouveaux QR-codes : désormais, outre une traduction en allemand et en anglais, ils proposent en plus une anecdote accompagnée d'une image. Les autocollants ont été posés sur les panneaux début novembre par Eric Meylan, sérigraphe.



Visites guidées

Comme chaque année, trois visites guidées gratuites du bourg étaient prévues. Si celle du 10 mai a dû être annulée en raison des mesures sanitaires, la déléguée culturelle a pu mener celles du 12 juillet et du 26 septembre. Par ailleurs, elle a conduit à titre privé deux visites pour les enfants du Centre aéré, dont une bénévolement.

En parallèle, elle a travaillé sur un projet de « parcours-mystère » qui permettra aux enfants de découvrir le bourg au moyen d'un livret.

Politique culturelle régionale et cantonale

Notre commune, membre du Réseau culturel régional, a renouvelé sa participation au 6e Prix culturel doté de 10'000.-. Il a été décerné à Fullframe Project par un jury composé de : Valérie Bösiger, Corinne Jaquéri, Fernand Melgar, Annick Voirol Reymond et Carmen Tanner (présidente).

Le Canton a mis en consultation un avant-projet de loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPPCI) : en collaboration avec divers contacts actifs dans les domaines de l'histoire et de l'archéologie, la déléguée culturelle l'a étudié et a remis son rapport au chef du Service Urbanisme et domaines.

Elle a renoncé à suivre les séances du Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud (SERAC), consacrées surtout au soutien financier des institutions culturelles durant la crise sanitaire.

Elle a accordé un entretien à Violaine Contreras de Haro, mandatée par la Municipalité d'Orbe pour dresser un état des lieux de la culture urbigène : les problématiques se sont révélées très similaires à celles de Grandson.

Tourisme

Quatre drapeaux (oriflammes) mentionnant « Grandson. L'un des plus beaux Villages de Suisse » ont été réalisés par Art Fahnen AG (Lucerne) ; deux ont été installés à l'entrée orientale du bourg et deux à l'avenue de la Gare par le Service Travaux et environnement.

Sur proposition du conservateur du château, dans le but d'attirer les touristes suisses à Grandson durant l'été, notre commune a largement soutenu financièrement une campagne d'affichage SGA dans différentes gares (Bâle, Berne, Zurich, Lucerne, Winterthour, Genève, Neuchâtel et Lausanne). Elle a également fourni gratuitement le visuel, une magnifique photo réalisée par Swiss-Fly.



En fin d'année, la déléguée culturelle a intégré le groupe de travail chargé de la révision de la signalétique touristique routière, pilotée par l'entreprise Signaxis. La première étape, à savoir la réalisation de grands panneaux d'accueil entièrement financés par le Canton, est à bout touchant.

Fête Musique et petits sons - report

Au vu de la situation sanitaire, il a fallu se résoudre fin avril à annuler la fête « Musique et petits sons » prévue en juin, dont l'organisation et le programme étaient achevés. Les artistes ont apprécié le suivi quant aux démarches à effectuer pour toucher les subventions cantonales et fédérales. La fête a été reportée au 12 juin 2021.

Projet d'exposition

Depuis plusieurs années, l'idée d'une exposition de vues anciennes en plein air était étudiée, mais les supports s'avéraient trop coûteux. Or, la déléguée culturelle a pu récupérer gratuitement auprès du Repuis des cabines en bois vouées à la destruction. Le Service Travaux et environnement les a entreposées dans l'attente d'une remise en état.



Divers

Les recherches d'un terrain pouvant accueillir la troupe itinérante Les Artpenteurs se sont poursuivies. Une rencontre avec le directeur de Landi Nord vaudois Venoge SA, propriétaire d'une parcelle située En Péroset, laissait entrevoir une issue positive à ce projet ; malheureusement, le préavis négatif de l'inspecteur cantonal des forêts a donné un coup d'arrêt définitif à cette potentielle collaboration.

En conclusion de ce rapport sur la gestion 2020, la Municipalité vous propose de prendre l'arrêté suivant :

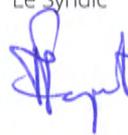
LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

vu le rapport de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

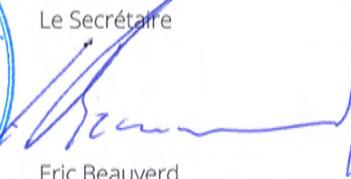
d é c i d e :

Article 1 : **d'adopter** la gestion de l'année 2020;

Article 2 : **de donner décharge** à la Municipalité de sa gestion de l'année 2020.

Le Syndic

François Payot

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Secrétaire

Eric Beauverd

